Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9170779
Centre d'intérêt : 870

Frot, Roger.

L'enseignement professionnel au cégep : les relations collège-milieu / Roger Frot pour le Comité sur l'enseignement professionnel. -- [Montréal] : Fédération des cégeps, 1981.
99, [45] f. ; 28 cm. -- (Document de travail / Fédération des cégeps)

Notes bibliogr. au bas des p.

Vedette(s)-secondaire(s) : Fédération des cégeps. Comité sur l'enseignement professionnel

Descripteur(s) : Relations collège-entreprise • Relations collège-communauté • Rôle du collège • Enseignement professionnel • Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce document constitue un chapitre de l'étude générale sur l'enseignement professionnel au niveau collégial. Il est consacré aux principaux éléments qui doivent contribuer à mieux situer et à caractériser cet enseignement dans le milieu. On définit d'abord les concepts de "milieu" et de "collège", puis on précise les conditions requises ainsi que les exigences du milieu en égard à une optimisation d'un enseignement professionnel adéquat. Par la suite, on examine les divers moyens susceptibles de favoriser cette concertation collège-milieu, soit : les comités collège-travail, les stages, les projets de fin d'études, les centres spécialisés et la recherche, les relations de service, les programmes de formation sur mesure, le perfectionnement technique des professeurs, les corporations professionnelles, et la participation du milieu au sein des conseils d'administration des collèges. Finalement, le comité formule des recommandations quant à la problématique des relations entre le collège et son milieu.

Type de document :

1170779

Octobre 1981

L'enseignement professionnel au cégep

Les relations collège-milieu

DOCUMENT DE TRAVAIL

Roger Frot,
directeur
des programmes pédagogiques

pour le comité
sur l'enseignement professionnel

Fédération des cégeps

Octobre 1981

9170779

L'enseignement professionnel au cégep

Les relations collège-milieu

DOCUMENT DE TRAVAIL

Roger Frot,
directeur
des programmes pédagogiques

pour le comité
sur l'enseignement professionnel

Fédération des cégeps

PRESENTATION

Les relations collège-milieu constitue le dernier dossier produit par le comité sur l'enseignement professionnel. Ce document propose une réflexion sur la problématique des relations entre le collège et son milieu, examine des moyens concrets d'insertion des collèges dans le milieu du Québec et de chaque collège dans son milieu particulier et formule des recommandations.

Comme le dossier Accessibilité et démocratisation et celui Les programmes, Les relations collège-milieu a pour but d'alimenter la discussion sur le devenir de l'enseignement professionnel au cégep. Comme aussi les précédents dossiers, Les relations collège-milieu, après avoir été présenté et discuté par les représentants des collèges à la Fédération des cégeps, fera l'objet d'une prise de position officielle de l'Assemblée générale.

Les membres du comité sur l'enseignement professionnel:

Benoît Bouchard, directeur général, Saint-Félicien
Régis Dubuisson, directeur des services pédagogiques, Saint-Jean-sur-Richelieu
Julien Côté, coordonnateur du secteur de l'enseignement, Lévis-Lauzon
Roger Frot, adjoint au directeur des services pédagogiques, Sherbrooke
Germain Voyer, directeur des services pédagogiques, Rimouski
Jeanne LeRoux, agent de recherche, Fédération des cégeps
Louise Chené, directrice du secteur développement et communications, Fédération des cégeps

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 1

PROBLEMATIQUE 2

1 - LE MILIEU 12

2 - LE COLLEGE 27

2.1 De façon générale 28

2.2 Par rapport à l'éducation aux adultes 31

2.3 Par rapport aux programmes offerts ou à offrir 34

3 - INTERACTIONS COLLEGE-MILIEU 39

3.1 Le Collège: médiateur 39

3.2 Relations collège-milieu: problématique 44

3.3 Relations collège-milieu: orientations générales sur les moyens préconisés pour favoriser ces relations 48

3.4 Certains moyens concrets de concertation collège-milieu 55

3.4.1 Les comités collège-travail 57

3.4.2 Les stages 62

3.4.3 Les projets de fin d'études 71

3.4.4 Les centres spécialisés - la recherche 73

3.4.5 Les relations de service 80

3.4.6 Les programmes de formation sur mesure 83

3.4.7 Le perfectionnement technique des professeurs 85

3.4.8 Les corporations professionnelles 89

3.4.9 La participation du milieu au conseil d'administration 93

4 - LISTE DES RECOMMANDATIONS 97

ANNEXES

ANNEXE I : Extraits du rapport "Phénomène des stages au niveau collégial - Rapport - Fernand Chênevert - Novembre 1975.

ANNEXE II : Politique de stages - D.G.E.C. - Janvier 1979.

ANNEXE III: Projet de fin d'études - Guide - D.G.E.C. - Février 1981.

INTRODUCTION

Lors des premières rencontres (1) des membres du comité d'étude sur l'enseignement professionnel où le mandat dudit comité fut explicité et précisé, il a été convenu d'orienter les travaux sur le thème "LE COLLEGE, MEDIATEUR ENTRE LES EXIGENCES DU MILIEU ET LES BESOINS DES ETUDIANTS" avec, comme pôle de départ "Le Collège" et en mettant chacun des éléments en rapport avec le pôle "ETUDIANT" et le pôle "MILIEU".

Le présent chapitre "Collège-Milieu" du document général sur l'enseignement professionnel sera consacré aux principaux éléments qui doivent contribuer à mieux situer et à caractériser cet enseignement professionnel de niveau collégial dans le milieu.

Après une problématique sur cette notion de "Collège-Milieu", nous essaierons de définir ce que sont les réalités: "Le Milieu" et "Le Collège", de préciser les conditions requises ainsi que les exigences "du milieu" eu égard à une optimisation d'un enseignement professionnel adéquat, adapté et crédible. Par la suite, nous envisagerons les divers moyens qui sont actuellement à notre disposition pour favoriser cette concertation "Collège-Milieu" absolument indispensable à un enseignement professionnel réaliste et de qualité et nous terminerons par une expérience concrète de concertation régionale.

---

(1) Procès-verbal de la deuxième réunion du comité d'étude sur l'enseignement professionnel, Fédération des cégeps, 16 et 17 avril 1980.

PROBLEMATIQUE

Avec près de cinquante cégeps répartis un peu partout dans la province et plus d'une centaine d'options professionnelles, on peut considérer, à toutes fins pratiques, la phase d'implantation terminée. On peut bien prétendre que les choix qui ont été faits pour créer, ici et là, les collèges publics n'ont pas toujours été judicieux; pourtant, il n'en demeure pas moins que cette implantation a eu un impact économique tant sur le plan local et régional que sur l'ensemble du Québec et ce, comme le mentionnait Jean-Paul Desbiens lors du Cégepdix.

> "Il n'est pas indifférent, du point de vue économique, qu'il y ait ou non un cégep à Rouyn. Je prends cet exemple, parce que l'impact économique résultant du seul fait qu'on trouve un cégep à un endroit donné est d'autant plus important qu'il se trouve dans une région industriellement sous-développée ou à développement univoque. Il n'est pas question de construire un cégep à un endroit donné simplement pour faire vivre des gens à cet endroit-là mais si, à partir de diverses considérations, on estime qu'il faille un cégep à tel ou tel endroit, le seul fait qu'il y en ait un a des répercussions sur le plan économique.
>
> ...Une société doit former ses membres pour exercer les fonctions qui lui sont nécessaires... En nous donnant des cégeps, nous nous sommes donné en même temps la capacité de tenir notre place, très honorablement je pense, parmi les autres sociétés industrialisées."(2)

---

(2) Réalisations des cégeps depuis 10 ans, 1967-1977, Cégepdix, Fédération des cégeps, Dossier préliminaire mai 1977, p. 30.

Cet impact économique du cégep est également évoqué par Guy Rocher qui déclarait:

> "...qu'on a probablement développé chez un certain nombre de nos jeunes des aspirations qui ne sont pas nécessairement comblées. Par exemple, je suis surpris de voir le nombre de jeunes qui ont développé des aspirations de vie de travail dans le secteur culturel de la vie économique - théâtre, cinéma, musique, etc. ...et, malheureusement, au point de vue économique, c'est un facteur qui au Québec est vraiment déficient..."(3)

et poursuivait en parlant de l'impact social et culturel,

> "J'ai l'impression qu'on ne peut se passer du cégep. Le cégep, pour moi, c'est un acquis social et culturel. Un acquis économique? Je ne sais pas encore.
>
> Mais c'est un acquis social et culturel qui a fait avancer une communauté, la communauté québécoise,..."(4)

Dans chaque région, dans chaque ville un tant soit peu importante, dans chaque "milieu" ou "partout où le nombre le justifie...", on retrouve, en général, un cégep. D'ailleurs, il est intéressant de constater que la plupart de ceux-ci ont pris la relève d'institutions déjà existantes (séminaires, écoles normales, instituts de technologie, écoles d'infirmières et d'aide sociale,...) et on s'approchait ainsi des "community-junior colleges" américains qui

---

(3) Réalisations des cégeps depuis 10 ans, 1967-1977, Cégepdix, Fédération des cégeps, Dossier préliminaire mai 1977, p. 20.

(4) Ibid.

"s'identifie(nt) aux intérêts de la collectivité locale et travaille(nt) en coopération étroite avec celle-ci".(5)

en "...diversifiant davantage les moyens utilisés pour répondre aux besoins et aux intérêts de la collectivité..."(5)

et

"...en utilisant de plus en plus leur pouvoir de catalyseur pour aider la collectivité à résoudre ses problèmes essentiels dans le domaine de l'enseignement, ainsi que sur les plans économique, politique et social..."(5)

C'est ainsi que ces "community colleges"

"...s'attacheront davantage à établir des rapports réciproques avec leur collectivité. Il leur incombera de favoriser une sorte de "synergie institutionnelle"; ...ces initiatives les amèneront à recourir davantage encore au concours des comités consultatifs et des conseils de la collectivité pour l'élaboration de programmes de développement de la collectivité patronnés et financés par le "college"."(5)

et

"...reconnaîtront de plus en plus la nécessité de coopérer avec d'autres services de la collectivité et de la région..."(5)

Les cégeps n'ont pas créé le milieu dans lequel ils s'insèrent, c'est chaque milieu qui, historiquement et progressivement, a permis la formation d'un collège. Dans cet environnement, le collège est, même si l'on peut

---

(5) L'Enseignement supérieur court - Recherche d'une identité, O.C.D.E. 1973, pp. 149-150 et 151.

parler de son impact économique, social et culturel, présent avant tout avec sa mission éducative. Le cégep a été créé, en priorité, pour dispenser au finissant du niveau secondaire, une formation lui permettant d'accéder aux études universitaires ou de s'intégrer au marché du travail à un niveau de technicien ou de technologue. Autrement dit, le collège n'est pas au service de son milieu socio-économique, mais plutôt au service de la population. On ne forme pas des pilotes à Chicoutimi pour répondre aux besoins des compagnies aériennes du Saguenay-Lac Saint-Jean, on en forme pour toute la province. De la même façon il n'y a pas que la rive-sud de Montréal qui a besoin de denturologistes. Par contre, les étudiants de Gaspé, de Sherbrooke ou de Montréal ont individuellement les mêmes besoins de formation et ils comblent ces besoins dans leur région.

Le cégep est donc, comme le déclarait Soeur Ghyslaine Roquet à Cégepdix:

> "...une ressource importante qu'il faut savoir exploiter. Il peut, d'une part, servir à la promotion du milieu et, d'autre part, il peut aussi aller chercher quelque chose dans le milieu...
>
> ...Cette présence normale du cégep dans divers milieux est un acquis, et c'est important. Mais si on pense en termes de "convivialité" - de vie en commun et du milieu - je pense qu'il y a beaucoup à faire de ce côté-là.
>
> Etant donné que le cégep reçoit tous ses fonds de la collectivité, il lui doit tout. Il doit vraiment être une ressource que tout le milieu exploite."(6)

---

(6) Réalisations des cégeps depuis 10 ans, 1967-1977, Cégepdix, Fédération des cégeps, Dossier préliminaire mai 1977, p. 24.

Même si nous sommes d'accord, en principe, avec ces commentaires, il n'en demeure pas moins, qu'en pratique, aucun mécanisme concret n'a été favorisé par le gouvernement pour atteindre ses objectifs initiaux d'intégration du cégep dans le milieu.

Bien sûr, dans cet actuel contexte où les liens existant entre les maisons d'enseignement, les entreprises régionales et le milieu socio-économique sont excessivement fragiles, le développement de l'éducation aux adultes pourrait être la voie privilégiée pour réaliser cette intégration du collège dans son milieu, du moins théoriquement, car

> "il est extrêmement important pour les adultes de pouvoir poursuivre un perfectionnement, un recyclage, sans devoir aller à l'autre bout du monde. Et, à ce point de vue, l'investissement considérable qu'on a fait dans les polyvalentes et les cégeps, il faut que ça rende."(7)

Cependant, en pratique, et comme nous le mentionnions précédemment de façon générale, les politiques gouvernementales traduites en règles administratives et budgétaires ne semblent pas favoriser, malheureusement, cette intégration et cette ouverture du cégep au milieu eu égard à ses axes de développement.

---

(7) Ibid. p. 25.

Outre l'éducation aux adultes, pour réaliser cette intégration du cégep dans le milieu, des mécanismes de concertation régionale devraient être mis en place en tenant compte:

- de l'analyse des besoins,
- de la concertation avec les autres institutions d'enseignement,
- de la concertation avec les entreprises, les organismes et les divers agents socio-économiques de la région,
- de l'ouverture du cégep au milieu.

Sans oublier, comme nous le verrons ultérieurement, l'instauration d'un mécanisme efficace d'information et de publicité permettant une meilleure connaissance des uns et des autres, donc des besoins et des aspirations de chacun des intervenants concernés.

A ce sujet, il est facile de constater, qu'à quelques exceptions près, il y a rupture entre le monde du travail et celui de l'éducation comme le prouvent les assertions du Conseil supérieur de l'éducation du Québec et du Rapport Faure:

> "Il existe une distance considérable entre les organismes scolaires et extra scolaires. Si une certaine complémentarité se traduit par quelques collaborations harmonieuses, plusieurs situations conduisent à des tensions, à des conflits et parfois des oppositions radicales."(8)

---

(8) Conseil supérieur de l'éducation, Gouvernement du Québec, Rapport annuel 1979-1980, p. 169.

> "Il importe de combler le fossé qui subsiste trop souvent entre les établissements d'enseignement et les entreprises tant publiques que privées, qui constituent un élément primordial du système global d'éducation; leur rôle ne devrait pas être limité à la formation des ouvriers mais étendu, dans toute la mesure du possible, à la formation des techniciens et à la recherche."(9)

Cette distorsion entre "le milieu du travail" et "le milieu de l'éducation" est due à plusieurs facteurs qu'il serait trop long d'élaborer dans le présent texte. Nous n'en mentionnerons donc que quelques-uns:

- une mauvaise information de part et d'autre,
- des idéologies différentes, comme le constatent B. Charlot et M. Figeat

> "...alors que le changement provoque des phénomènes de déqualification professionnelle, l'idéologie bourgeoise, jouant sur les mots, laisse entendre qu'il est source de promotion individuelle et de progrès social. La formation professionnelle patronale peut ainsi se développer derrière l'écran idéologique de la promotion sociale et de l'éducation permanente. Toutes les insatisfactions individuelles et tous les problèmes sociaux sont ainsi traduits en termes de formation personnelle et transposés pédagogiquement dans l'illusion de "l'analyse des besoins" des stagiaires en formation."(10)

et comme nous pouvons le retrouver exprimé également par le Conseil supérieur de l'éducation:

---

(9) Edgar Faure et coll., Apprendre à être, UNESCO, Fayard, 1972, p. 224.

(10) Bernard Charlot et Madeleine Figeat, L'Ecole aux enchères - l'Ecole et la Division sociale du Travail, pbp éd. 1979, p. 52.

"...la formation professionnelle a été orientée, tant par les gouvernements que par les entreprises, en fonction de l'adaptation rapide et continue des travailleurs aux besoins conjoncturels du marché du travail.

Les travailleurs et leurs organisations ont été maintenus loin du processus de décision tant des politiques que des programmes qui définissent les objectifs, les contenus et les moyens de leur formation.

Dans un tel contexte, on peut se demander si la formation professionnelle ne vise pas surtout à faire intérioriser à la majorité des travailleurs, en particulier les travailleurs non spécialisés, l'obligation d'une mobilité imposée par les impératifs techniques et économiques de la production et de la productivité. On leur présente la mobilité professionnelle comme synonyme de liberté et d'autonomie individuelle alors qu'elle constitue pour eux l'obligation de lutter contre la déqualification et la perte d'emploi en rivalisant de mobilité. L'angoisse devient ainsi la motivation première à apprendre."(11)

- des approches différentes:

"tous s'accordent également pour distinguer la qualification de l'emploi et la qualification du travailleur.

Deux approches de la qualification sont possibles. L'une par des individus... L'autre par des emplois... La première considère l'offre de travail des individus, la seconde la demande de travail du système productif. La qualification d'un emploi peut se définir par "les savoir-faire et connaissances nécessaires pour occuper cet emploi". La qualification de l'emploi renvoie donc à la nature du poste de travail. La qualification du travailleur, quant à elle, se définit par sa formation,

---

(11) Conseil supérieur de l'éducation, Gouvernement du Québec, Rapport annuel 1979-1980, pp. 167-168.

que celle-ci soit acquise en formation initiale, en formation continue ou par l'expérience professionnelle."(12)

- une complémentarité entre ces deux intervenants privilégiés:

"...Loin d'être des ennemis irréductibles, le capitaliste et le travailleur, le dirigeant et l'exécutant sont complémentaires: soit parce que l'un, grâce à ses potentialités humaines supérieures et mieux développées, peut guider l'autre, soit parce qu'ils ont des aptitudes naturelles différentes et complémentaires."(13)

- des caractéristiques et/ou des disparités régionales engendrées par un plus grand dynamisme de certains "milieux régionaux",
- l'intervention ou non de corporations professionnelles,
- la particularité même des programmes professionnels: programme "dit provincial", programme avec stage obligatoire ou non, programme très spécialisé (ex.: marine, aviation, pêcherie,...).

Il peut donc être intéressant de voir où se situent principalement les exceptions auxquelles nous faisions allusion précédemment.

D'abord dans certaines options dites provinciales, ensuite dans celles où des stages font partie intégrante du programme d'études. Dans ces deux

---

(12) Bernard Charlot et Madeleine Figeat, L'Ecole aux enchères - l'Ecole et la Division sociale du Travail, pbp éd. 1979, pp. 113-114.

(13) Ibid. p. 25.

cas cependant, il semble que l'existence d'une corporation ou d'un ordre professionnel avec des pouvoirs réels sur les programmes de formation y soit pour beaucoup. Autrement dit, lorsque la profession est contrôlée et encadrée, les collèges connaissent beaucoup mieux les besoins quantitatifs et "qualificatifs" du milieu... Il est clair, dans ces cas-là, que les collèges sont loin d'assumer le leadership qu'il serait souhaitable qu'ils assument.

Par ailleurs, les collèges, depuis douze ans, ont été confrontés à d'importants problèmes de gestion. Ces problèmes ont été de tout ordre: croissance, construction, relations de travail, recherche d'identité, etc., et ont accaparé l'esprit de chacun. La connaissance du milieu, de ses besoins et de ses aspirations n'a certes pas été la préoccupation majeure de ces dernières années.

Enfin, les stages, considérés comme un apprentissage dans le milieu pour les étudiants ou comme un outil de perfectionnement pour les enseignants, seraient sûrement un outil intéressant pour mieux se faire connaître et mieux connaître régionalement le milieu dans lequel évoluent les cégeps. L'expertise industrielle ainsi que le rôle conseil que pourraient assumer les différents départements seraient un autre moyen de pénétrer le milieu. Après cela, il sera plus aisé de parler de formation sur mesure, de perfectionnement ou de recyclage.

1 - LE MILIEU

Plusieurs définitions peuvent être envisagées.

1.1 Le dictionnaire Petit Robert le définit ainsi:

> "Ce qui entoure, ce dans quoi une chose ou un être se trouve"
>
> "Ensemble des conditions extérieures dans lesquelles vit et se développe un individu humain"
>
> "L'entourage matériel et moral d'une personne"

1.2 Le Comité sur l'évaluation institutionnelle de la Fédération des cégeps dans son dossier "Vers des politiques institutionnelles d'évaluation" fait référence à deux notions de milieu:

- Le milieu interne ou

> "Le champ du contexte mésologique: ce champ réfère au climat et à la dynamique interne de l'institution. Il désigne la philosophie, la culture, la mentalité, les manières de faire usuelles des acteurs de l'organisation.
>
> C'est donc le domaine des relations entre les différentes composantes de l'institution et du climat socio-affectif dans lequel elles se font..."

- Le milieu externe ou

> "Le champ de l'environnement: ...(qui) désigne les systèmes situés à l'extérieur de l'institution qui utilisent ou souhaitent utiliser les extrants des collèges. Il peut donc s'agir d'institutions (universités, hôpitaux), de groupes, d'industries, de la population d'une ville ou d'une région, etc.

> Par extension, l'environnement peut aussi désigner des instances qui sont en relation structurelle avec les collèges (DGEC, DGEA, Fédération des cégeps, etc.).
>
> De manière générale, l'environnement reçoit les extrants des collèges (étudiants et services) et en retour adresse à ceux-ci leur appréciation et leurs attentes en regard des services rendus."(14)

En ce qui nous concerne, nous entendrons par "milieu", d'une part l'environnement global d'une localité ou d'une région dans laquelle le cégep, comme tout autre organisme, ou système, ou individu fait partie (milieu régional), et d'autre part l'ensemble de la réalité de la société québécoise dans laquelle doit s'inscrire l'action de l'ensemble des collèges qui constitue "le réseau collégial" avec cette mission de "scolarisation dans une perspective de développement de la personne" et ce, dans le cadre d'un projet éducatif global (milieu provincial).

Dans le présent document, "milieu" signifiera donc plus particulièrement les différentes réalités avec lesquelles le cégep doit entrer en relation et avoir des interactions, tant au niveau régional qu'au niveau provincial, soit:

- le milieu du travail: c'est-à-dire les employeurs éventuels des finissants de niveau collégial, les centres de stage,

---

(14) Guide d'utilisation des instruments de cueillette, Jacques Laliberté et coll., Fédération des cégeps, 5 février 1981.

- les milieux socio-économiques et culturels: c'est-à-dire la collectivité à l'intérieur de laquelle le cégep doit s'intégrer.

Cette intervention du cégep dans le "milieu" pourra se faire à deux niveaux:

- par une relation d'aide au milieu à se développer,
- par une réponse aux besoins et aux aspirations exprimés par le milieu.

> "Dans le premier cas, le cégep peut jouer un double rôle en regard de l'aide qu'il peut apporter au milieu. Le premier et le plus normal est un rôle de collaboration avec les différents organismes susceptibles d'assurer un certain développement socio-économique dans la région, tels que l'université, l'Union des cités et villes, le Conseil économique régional, les autres secteurs d'activité: santé, main-d'oeuvre, agriculture, tourisme et sport, industrie et commerce, etc.
>
> Le second est un rôle supplétif de leadership quant à la formation et au maintien de mécanismes capables de réaliser une planification régionale globale dont le mérite sera d'être l'interlocuteur le plus valable du milieu auprès du gouvernement et des instances gouvernementales régionales."(15)

---

(15) R. Sabourin, Le cégep dans son milieu, Allocution prononcée au Colloque de la Fédération des cégeps, février 1970.

Quel est le rôle du cégep dans le milieu? A ce sujet, référons-nous aux "orientations sur le rôle des collèges dans la collectivité" telles que suggérées dans le document du Ministère.(16)

> "Dans plusieurs milieux sont nées des initiatives intéressantes visant à mettre à la disposition de la collectivité certaines ressources des collèges. Ces projets débordent souvent les domaines traditionnels des activités physiques et socio-culturelles pour rejoindre des préoccupations telles que la qualité de la vie, l'amélioration de l'environnement, le soutien à la petite et à la moyenne entreprise.
>
> Le gouvernement a soutenu certaines de ces initiatives et se propose d'encourager l'ensemble des cégeps à développer ces services généraux à la communauté dans la limite des ressources financières qui leur sont allouées; en se conjuguant avec les activités de formation qui constituent la fin première des collèges, ces contributions feront de ceux-ci de réels instruments de développement régional. Cependant, l'action des collèges en cette matière ne peut conduire en aucun cas à dédoubler des services existants ni assumer le rôle d'organismes dont la mission est précisément de veiller au développement régional..."

Cette précision étant apportée, quels sont les objectifs, les moyens, les caractéristiques, les attentes, les besoins, les responsabilités de ce milieu? Pour ce faire, référons-nous encore aux énoncés suivants provenant de divers "milieux".

---

(16) Plan de travail pour donner suite au projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1980, p. 23.

Dans une allocution prononcée au Colloque sur l'enseignement professionnel, en 1981 à Montréal, Me Bérangère Gaudet, conseillère juridique au Conseil du Patronat du Québec, explicitait ainsi le rôle du milieu du travail:

> "...mais elle (l'entreprise) tient surtout à engager des personnes qui ont une réelle valeur sur le plan personnel, et qui pourront éventuellement assumer certaines responsabilités dans l'entreprise.
>
> ...les employeurs accordent plus d'importance qu'on ne le croit à la formation de base, celle-ci étant entendue non seulement dans le sens d'une série de connaissances plus ou moins théoriques dans les champs fondamentaux du savoir, mais aussi dans le sens d'une préparation adéquate des jeunes à leur vie de citoyens. Cela implique, entre autres, de leur faire connaître dans quel genre de société ils devront évoluer, à quelles situations ils seront confrontés, à quoi ils devront s'attendre dans leur milieu de travail.
>
> La formation de base dont il s'agit comporte donc deux aspects. D'abord des connaissances plus solides, plus approfondies, dans les matières fondamentales...
>
> ...Les employeurs ne doivent pas s'attendre à ce que l'école forme exactement le genre de main-d'oeuvre qu'ils le souhaitent dans une conjoncture donnée. Il n'y aura jamais d'adéquation parfaite entre l'offre et la demande, même si on aime bien rêver d'une politique de main-d'oeuvre qui résoudrait ce genre de problèmes: ce sont finalement les contraintes propres à la vie économique qui se chargent de rétablir l'équilibre. Il est probable que lorsque le milieu scolaire connaîtra mieux les besoins et les attentes du monde du travail, il formera des travailleurs mieux adaptés à leur tâche. Mais même dans cette hypothèse "idéale", l'école n'en conservera pas moins ses limites.

> ...Mais, dans les faits, l'école ne peut pas préparer à tout, elle ne saurait se substituer au milieu de travail pour certains aspects de la formation des travailleurs...
>
> ...ce qui a le plus de chances de réussir, finalement, c'est la juxtaposition d'une série d'efforts modestes, persévérants, par une foule de gens qui croient ce qu'ils font et qui, chacun à sa façon et dans la mesure de ses moyens, apporte sa pierre à l'édifice."(17)

Le Conseil supérieur de l'éducation dans son rapport sur l'Etat et les besoins de l'enseignement collégial (Rapport Nadeau) considère que:

> "le milieu devra accepter que l'école soit le lieu de la formation fondamentale. Le monde du travail devra même se demander s'il n'y a pas lieu, pour lui, d'assumer certaines responsabilités qu'il a laissées à l'école, et qui sont proprement les siennes, soit l'acquisition d'un certain nombre de connaissances pratiques."(18)

Et le ministère de l'Education, dans son document sur la formation professionnelle, quelques années plus tard, précise que:

---

(17) Me Bérangère Gaudet, notaire, conseillère juridique et chargée de recherche, Conseil du Patronat du Québec, Allocution prononcée au Colloque organisé par le Comité de coordination de l'enseignement professionnel du Conseil scolaire de l'Ile de Montréal, conjointement avec des représentants du monde du travail, 12 avril 1980.

(18) Conseil supérieur de l'éducation, Rapport au Ministre de l'Education, Le Collège, Rapport sur l'état et les besoins de l'Enseignement collégial, juillet 1975, p. 38.

> "...le monde du travail doit aider à reconnaître les besoins des secteurs économiques et leurs possibilités de développement. Il doit collaborer à l'information professionnelle, à la validation des programmes de formation, aux stages des formateurs et des étudiants et participer à l'évaluation des résultats du processus de formation."(19)

Chaque région s'individualise donc par ses caractéristiques géographiques, économiques et sociales dont il est important que le collège tienne compte dans la priorisation de ses axes de développement et plus particulièrement dans ceux concernant l'offre des programmes de formation, tant de l'enseignement général que de l'enseignement professionnel. Bien entendu, le développement de l'enseignement professionnel sera encore beaucoup plus subordonné à ces caractéristiques du milieu et à ses disparités régionales où:

> "...La planification nationale, quoique importante, ne saurait remplacer la planification régionale dans le respect des caractéristiques socio-économiques et dans l'utilisation rationnelle des ressources scolaires et non scolaires des régions."(20)

Déjà en 1970, lors du Colloque de la Fédération des cégeps, la question de cette vocation régionale du cégep et du rôle du cégep dans son milieu était posée:

---

(19) La Formation professionnelle des jeunes du Québec, document de travail préliminaire destiné au Colloque de l'automne 1980, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 15 septembre 1980, p. 28.

(20) Ibid. p. 55.

> "Le cégep a-t-il une vocation régionale? Que signifie cette expression mise de l'avant au cours des rencontres visant l'implantation des cégeps et à la planification des options professionnelles? Que signifie cette expression lorsqu'on envisage les plans de développement?
>
> Le cégep doit-il jouer et joue-t-il de fait un rôle auprès de la population d'une région donnée? Est-il enraciné dans le milieu? Comment est-il vu des citoyens?
>
> Les investissements que représente la mise sur pied du réseau collégial sont-ils utilisés au maximum? Et au profit de toute la population régionale? Peut-on affirmer qu'il y ait eu et qu'il y ait suffisamment de planification, de collaboration et de coordination, tant au plan intellectuel (éducation permanente, recyclage,...) qu'au plan physique (gymnase, piscine, arêna) et culturel (auditorium, bibliothèque)?"(21)

Et le ministère de l'Education, à deux occasions, quelques années plus tard, confirmait l'importance à accorder à ces caractéristiques et disparités régionales:

> "...Pour rendre compte fidèlement de la réalité, il faudrait faire état des différences que l'on observe d'une région à l'autre, voire d'un cégep à l'autre; il faudrait distinguer entre les étudiants du professionnel et ceux des programmes pré-universitaires,..."(22)

---

(21) Colloque de la Fédération des cégeps, février 1970, questions posées lors de ce colloque, le développement des cégeps dans la société québécoise.

(22) Les Collèges du Québec, nouvelle étape, projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, p. 58.

> "Un autre aspect qui intervient dans la planification touche la diversité des besoins et des perspectives de développement sectoriel. Il ne s'agit pas de viser à l'uniformité dans tous les secteurs, mais de tenir compte des caractéristiques sectorielles et du caractère socio-économique propres aux différentes régions."(23)

Il est évident que la formation professionnelle d'un technicien doit être axée en fonction des attentes et exigences du milieu en termes de fonctions de travail, de tâches et d'activités à accomplir.

Malgré tout, cette assertion de notre part ne signifie nullement que la formation (assurée par le collège) est ou doit être "au service de l'employeur" mais plutôt qu'elle doive se réaliser avec le concours, la concertation, la collaboration, la participation,... de ce même employeur et en tenant compte, selon des règles de jeu bien définies au préalable, de ses besoins en termes de polyvalence, de mobilité, de spécialisation...

L'atteinte d'une congruence entre les objectifs de formation définis par le "milieu" d'éducation et ceux que veut atteindre le "milieu du travail", ne pourra donc se réaliser qu'après une entente sur des notions aussi fondamentales que celles de polyvalence, de mobilité, de spécialisation,... où les définitions varient selon le "milieu" concerné.

---

(23) La Formation professionnelle des jeunes au Québec, document de travail préliminaire destiné au Colloque de l'automne 1980, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 15 septembre 1980, p. 34.

Ainsi, pour l'UNESCO:

> "...L'éducation doit avoir pour but non seulement de former les jeunes en vue d'un métier déterminé mais surtout de les mettre en mesure de s'adapter à des tâches différentes et de se perfectionner sans cesse, dès qu'évoluent les formes de production et les conditions de travail: elle doit tendre ainsi à faciliter les reconversions professionnelles."(24)

Pour le milieu "patronal" cela signifie:

> "...Au-delà de cela, et plus fondamentalement, je pense ici aux valeurs que l'école doit transmettre... également, ce qui m'apparaît important au niveau des besoins de l'individu lui-même: l'aptitude à affronter le changement, et ce que j'appellerais "la capacité d'apprendre à apprendre", pour être en mesure de s'adapter aux multiples changements du marché du travail au cours de leur vie professionnelle.
>
> Il s'agit pour le milieu scolaire de susciter la motivation de l'entreprise...
>
> ...Par conséquent, il y a là un vaste travail d'information qui doit être étoffé par le milieu scolaire dans le but de mieux faire connaître les ressources qu'il a à offrir en matière de formation professionnelle."(25)

---

(24) Courrier U.N.E.S.C.O., novembre 1972, point 8.

(25) Me Bérangère Gaudet, notaire, conseillère juridique et chargée de recherche, Conseil du Patronat du Québec, Allocution prononcée au Colloque organisé par le Comité de coordination de l'enseignement professionnel du Conseil scolaire de l'Ile de Montréal, conjointement avec des représentants du monde du travail, 12 avril 1980.

Pour le milieu syndical:

> "...La polyvalence, c'est l'utilisation à n'importe quelle tâche de n'importe qui, quelle que soit sa qualification."(26)

et toujours en parlant de polyvalence, Charlot et Figeat ajoutent:

> "...Alors qu'elle (la polyvalence) n'est qu'adaptabilité à des emplois multiples, divers et souvent déqualifiés, l'idéologie tente de faire croire qu'elle représente une qualification supérieure à celle requise pour l'exercice d'un métier."(27)

et le comité d'étude sur l'enseignement professionnel a privilégié certaines définitions de cette polyvalence dans son document sur les programmes.(28)

Ces notions de polyvalence, de mobilité et de spécialisation nous apparaissent donc intimement liées et être des éléments fondamentaux à considérer dans l'élaboration des programmes professionnels en particulier et pour lesquels il est important de bien analyser les limites.

---

(26) C.F.D.T., Les dégâts du progrès, Editions Seuil, 1977, p. 211.

(27) B. Charlot et M. Figeat, L'Ecole aux enchères - l'Ecole et la Division sociale du Travail, pbp éd. 1979, p. 49

(28) L'enseignement professionnel au cégep - les programmes, B. Bouchard et coll., Comité d'étude sur l'enseignement professionnel, document de travail, Fédération des cégeps, septembre 1981, pp. 18 et 25.

Dans ce rapport de forces, il sera donc important de prendre tous les moyens pour que les objectifs de formation, dont la responsabilité de l'atteinte est assumée par le système d'éducation, soient respectés.

Par objectifs de formation professionnelle, nous entendons aussi bien ceux de l'enseignement régulier que ceux de l'éducation aux adultes où les notions de perfectionnement, de recyclage, de "formation sur mesure" prennent alors toute leur importance. Une des attentes du milieu est le recyclage de la main-d'oeuvre locale, ce qui implique de connaître l'état du développement industriel de la région.

> "...Les principes qui inspirent les mesures à prendre sont ceux-là mêmes qui ont présidé à la création des cégeps et que le gouvernement tient toujours pour valables.
>
> L'intégration de l'enseignement professionnel aux structures d'établissements polyvalents, avec tout ce que cela suppose et de coordination et de respect des différences; l'importance capitale de la formation fondamentale et de l'épanouissement intégral des personnes et le refus de toute inféodation aux seuls impératifs socio-économiques; la préparation de techniciens qualifiés, capables de répondre aux besoins de la collectivité et d'en favoriser le progrès; la mise au point de programmes de formation qui tiennent compte des particularités du Québec et de ses ressources; voilà autant de visées majeures pour l'ensemble des actions que le gouvernement se propose d'entreprendre dans le champ spécifique de l'enseignement professionnel."
>
> "...Afin de servir au mieux les intérêts mêmes des étudiants qui se destinent à l'enseignement professionnel, on prendra, pour favoriser une meilleure répartition de l'effectif, une série de mesures qui

> tiennent davantage compte des besoins du milieu et des possibilités d'emploi offertes aux diplômés.
>
> ...Le surplus de main-d'oeuvre dans certains domaines, la décroissance démographique qui affecte inégalement les diverses régions, l'évolution technologique qui se fait à des rythmes différents dans les divers champs de la technologie sont autant de facteurs qui justifient une bonne planification de l'enseignement collégial en particulier..."(29)

tout en tenant compte

> "...que les programmes professionnels devraient poursuivre fondamentalement les mêmes objectifs que les programmes pré-universitaires; approfondir les apprentissages amorcés au secondaire, ...les objectifs spécifiques de l'enseignement professionnel, c'est-à-dire la préparation à l'exercice autonome d'une profession, préparation qui doit être assez précise et poussée pour que le diplômé puisse remplir une fonction de travail bien définie, et dont la base doit être assez large et solide pour permettre une insertion dans plusieurs fonctions apparentées et des progrès ultérieurs, voire des adaptations ou des bifurcations."(30)

De plus, dans cette intervention fondamentale du "milieu" dans la formation professionnelle, il

> "...faudra absolument, et de plus en plus, éviter de céder à la facilité qui consiste à demander au système éducatif de former des "produits finis"

---

(29) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, pp. 65-66.

(30) Ibid., p. 36

> lesquels se révèlent finalement assez éloignés du besoin réel, et de compter sur le recyclage pour assurer le correctif..."(31)

et ne pas oublier le principe d'une optimisation de la mobilité professionnelle telle que préconisée par le rapport Faure qui mentionne que

> "...En ce qui concerne la préparation au travail et à la vie active, l'éducation doit avoir pour but non seulement de former les jeunes à l'exercice d'un métier déterminé, mais surtout de les mettre en mesure de s'adapter à des tâches différentes et de se perfectionner sans cesse, à mesure qu'évoluent les formes de production et les conditions de travail: elle doit tendre ainsi à optimiser la mobilité et à faciliter les reconversions professionnelles."(32)

Et c'est ainsi

> "...(qu')effectivement, même dans les pays où la formation initiale est considérée comme l'une des fonctions primordiales du système scolaire, les entreprises conservent ou acquièrent certaines responsabilités importantes en matière de formation et contribuent ainsi à l'effort national d'éducation.
>
> Les jeunes travailleurs issus de l'enseignement professionnel ou technique ont besoin d'une formation complémentaire et doivent apprendre à s'adapter aux conditions et à la cadence du travail industriel: ils ne peuvent le faire qu'au sein d'une entreprise.

---

(31) Bertrand Schwartz, L'Education vers demain, Collection R.E.S., Aubier-Montaigne, 1973, p. 108.

(32) Edgar Faure et coll., Apprendre à être, UNESCO, Fayard, 1972, p. 222.

C'est également aux entreprises qu'incombe logiquement la responsabilité de divers types de formation ultérieure: spécialisation, perfectionnement, formation en vue de la promotion, recyclage, formation des cadres et agents de maîtrise, etc.

Une collaboration étroite entre les établissements industriels et les établissements d'éducation est en surplus une condition essentielle si l'on veut que ces derniers adaptent leur enseignement aussi judicieusement que possible aux besoins de l'économie. Dans de nombreux pays, des entreprises - tant publiques que privées - affectent une part de leurs bénéfices à l'éducation et à l'apprentissage de leur personnel et de leurs cadres. Cette politique devrait être adoptée le plus souvent."(33)

---

(33) Edgar Faure et coll., Apprendre à être, UNESCO, Fayard, 1972, pp. 224-225.

2 - LE COLLEGE

Pour les besoins de la présente étude, nous considérerons d'abord le collège comme "une maison d'enseignement" telle que définie par la Fédération des cégeps en septembre 1980 à partir du "double constat" suivant:

> "Un cégep est un lieu d'enseignement post-obligatoire dont la mission est de scolariser;
>
> il est nécessaire de fournir à l'étudiant des activités qui le rejoignent dans son univers en lui permettant de faire l'expérience de ses limites et en favorisant chez lui une prise de conscience comme personne."(34)

à laquelle nous pourrons ajouter un axe complémentaire d'ouverture sur le milieu (para scolaire), le développement communautaire,...

Dans cette conception du collège, nous pourrons alors considérer que l'insertion régionale du collège peut se réaliser sur deux facettes: l'enseignement et le développement communautaire.

Cette mise au point étant faite, nous situerons donc le collège dans son environnement général, puis par rapport à l'éducation aux adultes ainsi que par rapport aux programmes offerts ou à offrir.

---

(34) Pour le développement des collèges - Les affaires étudiantes, Fédération des cégeps, septembre 1980, p. 9.

2.1 De façon générale

"En tant qu'établissement public, le cégep appartient à la collectivité régionale où il se trouve; il est, selon l'expression du Rapport Parent, "la chose de la région". On pourrait dire qu'il est une république scolaire, au sens éthymologique du terme. Dans cette mesure même, il est fonction du sens démocratique de la collectivité régionale ou du milieu où il opère et, plus directement, du sens démocratique des professeurs, des administrateurs et des étudiants jeunes ou adultes."(35)

"...Outre ces avantages individuels, notons le rôle stimulant collectif que les collèges publics ont commencé à jouer dans plusieurs régions et villes du Québec. Souvent, en effet, l'établissement d'un cégep a signifié la création d'emplois importants et l'arrivée de ressources humaines qui ont contribué au développement économique et social. Le cégep est ainsi devenu, en dehors des grandes villes, une sorte de "centre culturel" qui a suscité de multiples activités communautaires. Lieu de ralliement, ferment d'initiatives de toutes sortes, intervenant dans plusieurs projets régionaux, les collèges ont été un peu tout cela..."(36)

"...En effet, par sa composition même, le Conseil d'administration d'un collège public est davantage apte à détecter les besoins de la communauté et à y répondre mieux que ne peut le faire une administration centralisée, dont la compétence s'étend à l'ensemble du Québec..."(37)

---

(35) Annuaire de l'enseignement collégial 1969-1970 et 1970-1971, pp. 5 à 7.

(36) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, p. 20.

(37) Ibid., p. 25.

Tous ces commentaires nous apparaissent assez bien refléter le rôle que doit jouer, de façon générale, le cégep dans son milieu, tout en mentionnant, en outre,

> "que les cégeps ont créé un milieu où s'est développée une autre forme de culture ou une autre forme de travail intellectuel."

Tout en

> "faisant un pas dans la direction d'une certaine démocratisation des institutions d'enseignement."(38)

Et ce, comme le mentionnait en 1970 le sociologue Guy Rocher.

Il en est de même pour Soeur Roquet qui mentionnait à cette même occasion que:

> "Le cégep forme quand même un milieu assez créateur, assez dynamique et ...c'est une ressource qu'on aurait pu et qu'on doit encore galvaniser à dynamiser le plus possible...
>
> ...quand on me demande quel a été l'impact du cégep au Québec, je le vois en plus comme une ressource, comme un outil privilégié de notre promotion économique, sociale et culturelle...
>
> ...j'aimerais bien que les cégeps, régionalement, collectivement et provincialement, se définissent une vocation économique, sociale et culturelle

---

(38) Réalisations des cégeps depuis dix ans 1967-1977, Cégepdix, Dossier préliminaire, Fédération des cégeps, p. 18.

> beaucoup plus ambitieuse et que ce réseau d'institutions d'enseignement soit considéré comme un atout important dans la réalisation du projet de développement que le Québec, encore une fois, essaie de se donner."(39)

Tous ces commentaires étaient confirmés dans le projet du gouvernement à l'endroit des cégeps où l'on notait

> "...(qu')il appartiendra à chaque collège de découvrir, pour et avec la communauté où il s'intègre, dans quelles voies il sera important de s'engager. Mais dans chaque cas, l'objectif fondamental consistera à mettre à la disposition des collectivités intéressées les ressources des collèges, à la faveur d'assouplissements administratifs, d'une large consultation avec ces milieux et d'une conscience plus vive de leurs besoins et aspirations..."(40)

---

(39) Réalisations des cégeps depuis dix ans 1967-1977, Cégepdix, Dossier préliminaire, Fédération des cégeps, pp. 25-26.

(40) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, p. 44.

2.2 Par rapport à l'éducation aux adultes

Par le caractère de souplesse que l'on semble vouloir attribuer, en principe - la pratique étant fort différente - à l'éducation aux adultes, et ce, tant au niveau des programmes appropriés à offrir eu égard aux besoins spécifiques de la région, qu'au niveau du fonctionnement administratif, l'éducation des adultes apparaît comme la "voie privilégiée" pouvant favoriser cette insertion du cégep dans le milieu.

De plus, dans le contexte démographique actuel des cégeps et étant donné le fait que la période d'implantation qui a préoccupé grandement les cégeps soit terminée, l'éducation des adultes devrait s'assurer un rôle de premier plan dans l'atteinte de cette mission du cégep dans le milieu. Bien entendu, cela ne pourra se réaliser efficacement que si les orientations et mesures administratives du ministère de l'Education et du gouvernement du Québec en général sont conséquentes à ce choix. A cet effet, le ministère de l'Education, dans son projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, s'exprimait ainsi:

> "Maintenant qu'ils sont solidement établis et qu'ils ont pratiquement achevé leur phase d'expansion, les cégeps doivent être invités à accueillir plus généreusement, en assouplissant leurs structures, ces milliers de citoyens qui ont payé de leur travail la construction et l'entretien du réseau collégial. Nombreux sont encore au Québec les adultes qui ont besoin de recyclage et de perfectionnement personnel

ou professionnel ou qui aspirent toujours au "collège de la seconde chance".

...Bien plus, c'est le projet d'une véritable éducation permanente que les cégeps devront contribuer à mener à bien. Leur structure juridique ainsi que leur insertion au sein des communautés locales et régionales les habilitent à être les pierres angulaires de cette éducation. Aucun groupe, il est vrai, pas plus un établissement scolaire qu'une institution d'un autre type, ne saurait prétendre monopoliser l'exécution de ce projet, d'autant que l'éducation permanente vise précisément à rendre chacun, individuellement et collectivement, maître de son avenir grâce aux ressources éducatives de son milieu. Mais il reste que les cégeps pourraient jouer un rôle capital de leadership et de stimulation dans l'instauration d'une authentique "cité éducative", à laquelle le gouvernement entend consacrer une étude plus complète au cours de l'année prochaine.

Serait aussi réaffirmé cet aspect majeur de la mission des cégeps: être, dans leur communauté respective, des centres de rassemblement, de rayonnement et de ressourcement éducatif, des fermentes d'enrichissement socio-culturel. Cette vocation de stimulation régionale devra aussi prendre la forme d'un engagement plus vigoureux dans l'essor technologique du Québec. Cette action, on s'en rend compte de mieux en mieux, va nécessiter certains choix et certaines concentrations. D'où l'on est amené à penser que les programmes professionnels des cégeps constitueraient ainsi un important facteur de progrès, autant en formant des centres spécialisés dans des régions propices qu'en donnant plus d'appui à des initiatives issues du milieu..."(41)

---

(41) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, pp. 42-43.

Comme nous le mentionnions donc précédemment, l'éducation des adultes se caractérise par cette souplesse d'intervention, en termes de formation scolaire principalement, dans la réponse aux besoins de la région. Les structures administratives actuelles concernant l'élaboration des programmes spécifiques adaptés aux besoins réels du milieu permettent aux collèges d'assurer un leadership très intéressant: durée variable des cours, élaboration de cours et de programmes sur mesure, pédagogie adaptée aux besoins, périodes intensives, participation du milieu dans ces programmes et/ou cours,...; par contre, les contraintes financières qui s'avèrent de plus en plus grandes devront susciter beaucoup de créativité dans les collèges qui désireront répondre de façon adéquate aux besoins de leur région, en les obligeant à une concertation absolument indispensable avec le milieu aux fins d'une mise en commun des ressources disponibles en fonction des besoins et responsabilités de chacun.

2.3 Par rapport aux programmes offerts ou à offrir

Même si tous les programmes et cours doivent être approuvés au niveau provincial (y compris ceux de l'éducation aux adultes), il n'en demeure pas moins que les collèges, par leur autonomie et leur... esprit d'initiative et de création, peuvent donner une "touche" locale à ces cours et/ou programmes.

> "Quant aux programmes locaux que les collèges pourraient instituer pour répondre à des besoins particuliers - dans certains domianes où il n'existe pas de programme officiel - ils comporteront un nombre variable de crédits. Cette latitude vise à stimuler la créativité des collèges et à rendre souple l'organisation de tels programmes spéciaux..."(42)

Par exemple, l'apport des cours complémentaires institutionnels, l'introduction d'une banque de cours optionnels dans certains programmes, des "projets de fin d'études", des stages,... dans les programmes professionnels sont autant d'éléments qui favorisent cette "vocation régionale" du cégep et de l'enseignement professionnel et ce, en plus de son historique et de son entité dans le milieu régional et provincial.

> "...Cette modification aux règes et pratiques qui régissent actuellement la concentration et la spécialisation, résolument axée sur la cohérence et la revalorisation de la formation fondamentale, sera complétée par un autre changement qui introduira

---

(42) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, p. 49.

> un bloc de cours à option, choisis par le collège en fonction des ressources, des goûts des étudiants et des besoins du milieu..."(43)
>
> "...Il y a cependant un cas où il apparaît normal de confier la certification aux collèges, celui des programmes locaux institués à l'intention d'une clientèle particulière. Les collèges délivreraient alors une "attestation d'études collégiales"..."(44)

Enfin, comme nous le mentionnions précédemment dans le paragraphe traitant de l'éducation aux adultes, la baisse anticipée de la clientèle étudiante peut être un facteur majeur à considérer dans une nouvelle et éventuelle planification des programmes professionnels (en particulier) dans les cégeps.

Dans ces conditions, il appert que les caractéristiques socio-économiques régionales, l'historique des collèges au sein de leur milieu, les expériences concrètes de concertation "collège-milieu", les ressources humaines, physiques et matérielles du collège et du milieu,... seront autant d'éléments à considérer dans cette nouvelle distribution des programmes en fonction d'une utilisation rationnelle et... fonctionnelle des ressources disponibles.

---

(43) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, p. 51.

(44) Ibid., p. 56.

> "La baisse prévue de l'effectif étudiant dit "régulier" entraînera la révision de la distribution des programmes entre les collèges, voire des regroupements là où les étudiants seront trop peu nombreux pour qu'on puisse maintenir des départements comptant un nombre suffisant d'enseignants. Ces réaménagements se feront en respectant les exigences d'une distribution équitable sur le plan régional et dans une perspective de complémentarité des collèges..."(45)

Sans oublier:

> "...le rôle pédagogique irremplaçable pour lequel ils ont été créés, l'important est d'analyser en profondeur leur spécificité et, en les situant exactement dans l'économie de notre système d'éducation, de comprendre par quelle stratégie ils seront capables de donner leur plein rendement et d'étendre leur action."(46)

Si nous évoquions précédemment le caractère de souplesse dans l'élaboration des programmes de formation pour adultes, nous ne pourrions faire les mêmes commentaires concernant les programmes professionnels dits "réguliers". Il n'est pas dans notre intention de reprendre, dans le présent document, toute la question de l'élaboration des programmes qui est exposée dans un autre document du Comité d'étude sur l'enseignement professionnel.(47)

---

(45) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, p. 67.

(46) Ibid., p. 37.

(47) L'Enseignement professionnel au cégep - les programmes, B. Bouchard et coll., Comité d'étude sur l'enseignement professionnel, Fédération des cégeps, septembre 1981, p. 67.

Par contre, dans cette étude collège-milieu où l'on envisage un contexte beaucoup plus vaste des responsabilités à assumer par chacun des éléments concernés, il nous a semblé opportun de resituer cette élaboration des programmes de formation, et plus particulièrement des programmes professionnels. En effet, cette élaboration des programmes est la phase fondamentale dans la formation du futur technicien et est à la base de la valeur du système collégial.

Cette élaboration des programmes nous permet de constater l'importance des divers intervenants qui constituent ces deux entités que nous appelons "LE COLLEGE" et "LE MILIEU" et qui, selon Belbenoît:

> "...fait état de trois exigences...: l'efficacité économique, la justice sociale et la démocratie, et la satisfaction des besoins individuels et collectifs."(48)

Nous ne nous attarderons pas sur les différents facteurs qui peuvent alors intervenir dans cette élaboration des programmes et qui sont décrits de façon très explicite par Bertrand Schwartz par exemple, dans son ouvrage L'Education vers demain (49).

---

(48) L'élaboration des programmes d'études - question de style, Stuart MacLure, C.E.R.I., O.C.D.E., 1972, p. 20.

(49) Bertrand Schwartz, L'Education vers demain, Collection R.S.E., Aubier Montaigne, 1973, p. 109.

Enfin, dans cette problématique des relations qui doivent exister entre le collège et le réseau collégial, le collège et le milieu régional, le réseau collégial et la société,... et qui sera l'objet du prochain chapitre, nous retiendrons les propos du Rapport Faure qui mentionne la nécessité

> "...de déterminer des objectifs éducationnels intégrés, dûment hiérarchisés et énoncés en termes opérationnels, spécifiquement adaptés aux conditions environnantes, aux caractéristiques des communautés ou aux groupes identifiés de la population."(50)

Cette conception est alors définie comme une "approche écologique" où le

> "...milieu doit servir à déterminer non seulement l'étendue de la clientèle et le contenu des programmes, mais également les méthodes de pédagogie. En conséquence, l'effort de l'éducation devrait être diversifié en fonction du milieu et viser à l'authenticité par rapport à chaque milieu donné, et d'abord par rapport aux valeurs de civilisation propre aux différents groupes de population."(51)

---

(50) Edgar Faure et coll., Apprendre à être, UNESCO, Fayard, 1972, p. 197.

(51) Ibid., p. 198

3 - INTERACTIONS COLLEGE-MILIEU

3.1 Le Collège: médiateur

Le dictionnaire Petit Robert donne la définition suivante du mot médiation:

> "entremise destinée à mettre d'accord, à concilier ou à réconcilier des personnes, des partis"
>
> "Le fait de servir d'intermédiaire; ce qui sert d'intermédiaire."

Comme nous l'avons mentionné dès le début du présent chapitre "collège-milieu", les membres du comité ont décidé d'orienter leurs travaux sur le thème "Le collège, médiateur entre les exigences du milieu et les besoins des étudiants"; aussi, nous sommes-nous attardés, précédemment, à définir et à préciser ce que sont "le collège" et "le milieu". Quant aux besoins des étudiants, ceux-ci seront étudiés dans les autres chapitres du document général sur l'enseignement professionnel. (52)

---

(52) L'enseignement professionnel au cégep - Les programmes, B. Bouchard et coll., Comité d'étude sur l'enseignement professionnel, document de travail, Fédération des cégeps, septembre 1981, et L'enseignement professionnel au cégep - Accessibilité et démocratisation: les obstacles, R. Dubuisson, Comité d'étude sur l'enseignement professionnel, document de travail, Fédération des cégeps, avril 1981.

Dans notre présent chapitre, nous considérons les étudiants au même titre que les professeurs, les administrateurs et le personnel en général du collège: ils font partie de cette entité que nous appelons "le collège". Par contre, à titre "de raison d'être" du collège, ils doivent être considérés comme la composante majeure du collège, celle vers laquelle doivent converger tous les objectifs du collège.

Par conséquent, le fait de dire que le collège doit assumer un rôle de médiation entre les étudiants et le milieu constitue ni plus ni moins qu'un pléonasme. Par contre, il est peut-être important qu'il en soit ainsi si l'on ne veut pas oublier cette réalité "étudiante" dans l'élaboration des programmes (au niveau des objectifs généraux et non au niveau des contenus spécifiques des cours), dans l'organisation des relations avec le milieu qui peuvent avoir des implications sur cette clientèle étudiante (par exemple: stages à l'extérieur de la ville, le fait de terminer une troisième année d'un programme à l'extérieur de la région,...).

Le collège, par ses administrateurs et ses professeurs (délégués à la coordination provinciale par exemple) devra assurer ce rôle de médiation entre le ministère de l'Education (décideur) et le milieu du travail en faisant valoir tous ces points que l'étudiant, par sa situation "d'apprenant" ne sera pas en mesure de défendre étant, en général, absent de ces discussions. C'est ainsi qu'il sera nécessaire de tenir compte, comme

le mentionne Mirette Torkia-Lagacé dans la conclusion de sa recherche sur "La pensée formelle chez les étudiants de collège1: objectif ou réalité":

> "...que le développement en général et le développement intellectuel en particulier se doivent d'être des objectifs réels et constamment présents dans chacune de nos écoles, si nous voulons mettre à la disposition de chacun les moyens nécessaires à son plein épanouissement et, en particulier, si nous croyons qu'il est nécessaire de préparer nos étudiants à devenir des citoyens capables de prendre des décisions qui tiennent compte de tous les éléments d'une situation (caractéristique de quelqu'un qui est formel). Si nous voulons un jour arriver à réaliser une démocratisation réelle de l'éducation, et partant, l'égalité des chances, il faudra prendre les mesures pédagogiques nécessaires pour rendre possible le plein épanouissement de toutes les intelligences (et non seulement des plus brillantes) et empêcher que se perpétue, par défaut, un état de fait qui plafonne d'avance le développement de la grande majorité de nos étudiants..."(53)

Puis, dans la mesure où

> "...même s'il est utopique de penser que nous pourrons un jour ramener la totalité de nos étudiants à maîtriser la pensée formelle, il nous semble évident qu'un progrès considérable est non seulement souhaitable, mais aussi très réaliste...
>
> En contrepartie, les pratiques courantes de "normalisation", d'adaptation des cours et de leurs objectifs au niveau des étudiants, loin

---

(53) La pensée formelle chez les étudiants de collège 1: objectif ou réalité?, Rapport final d'une recherche, Mirette Torkia-Lagacé, Cégep de Limoilou, 1981, p. 163.

> d'aider ces derniers, les maintiennent dans un état de sous-développement intellectuel inquiétant, puisque leur effet se limite à donner l'illusion de certaines capacités aux étudiants qui n'en seront que plus déçus par la suite."(54)

il sera opportun d'en évaluer toutes les caractéristiques en fonction des exigences des deux principaux intéressés: les étudiants (futurs techniciens donc employés), et le milieu du travail (futurs employeurs) d'une part, et les orientations du gouvernement du Québec en matière d'éducation (ou de scolarisation) d'autre part.

Le collège est également un médiateur en ce sens qu'il intervient comme interlocuteur privilégié du milieu:

- au plan provincial, à titre de partenaire (délégués des collèges à la DGEC et à la Fédération,...) du gouvernement (DGEC) "face" au milieu du travail (employeurs, corporations professionnelles,...) où le rôle de médiation du collège se situe surtout dans une perspective de représentant au niveau des orientations générales et des objectifs généraux des diverses réalités régionales,

---

(54) La pensée formelle chez les étudiants de collège 1: objectif ou réalité?, Rapport final d'une recherche, Mirette Torkia-Lagacé, Cégep de Limoilou, 1981, p. 163.

- au plan régional où son rôle de médiation se situera beaucoup plus au niveau de son leadership qui sera souvent la cause du succès ou de l'échec de la concertation avec le milieu.

Ces deux fonctions de médiation du collège seront déterminantes pour l'avenir des cégeps, en ce sens qu'elles permettront de juger de l'influence réelle du collège dans son milieu (régional) d'une part et dans le développement d'un enseignement collégial professionnel de valeur et congruent avec les besoins du milieu (provincial) d'autre part.

3.2 Relations collège-milieu: problématique

Si l'on veut véritablement atteindre l'objectif de donner aux techniciens de niveau collégial (il en est de même pour le niveau secondaire ou universitaire) une formation complète et valable telle que perçue par les divers milieux concernés (éducation et milieu de travail) il est absolument indispensable que le milieu du travail soit partie prenante à cette formation, comme le préconisait déjà le Rapport Parent et qui nous apparaît encore d'actualité

> "...Pour sa part, l'enseignement professionnel a souffert d'être en marge des études générales. Il a pris un caractère trop exclusivement appliqué, même dans les matières de base: mathématiques, langues, sciences. C'est ce qui explique en partie que l'on n'ait pas développé ici un corps de techniciens supérieurs. Les meilleurs étudiants ont été frustrés. Cette carence est bien illustrée par le fait qu'après trois années d'études dans un institut de technologie (soit quatorze années de scolarité), les étudiants ne peuvent être admis à l'université qu'au niveau de ceux qui ont terminé la 12e année. C'est là l'indication d'une faiblesse grave, même si l'institut de technologie n'a évidemment pas comme fonction de préparer à l'université. Le monde industriel a besoin de techniciens qui aient une formation de base assez solide pour savoir adapter leurs connaissances spécialisées à des situations variées et changeantes. C'est ainsi que se réalise le progrès technologique. On ne formera pas ces techniciens aussi longtemps que les écoles de technologie seront laissées à elles-mêmes; encore moins aussi longtemps que les cours techniques se donneront en liaison avec les cours de métiers."(55)

---

(55) Rapport Parent, chapitre 264.

et les directeurs des services pédagogiques des collèges s'exprimaient d'ailleurs de la façon suivante en 1969 quand ils donnaient une définition de l'enseignement professionnel:

> "La formation professionnelle désigne toute formation destinée à préparer immédiatement une personne à exercer une fonction de travail dans une branche quelconque de l'activité sociale ou économique. L'enseignement professionnel désigne la phase scolaire de la formation professionnelle." (Extrait du Rapport Tremblay, tome 1, page 109).(56)

> "Toute formation (y compris l'enseignement professionnel et technique) destinée à préparer une personne à un emploi, initial ou non, ou à une promotion dans une branche quelconque de l'activité économique." (Bureau International du Travail, 1960) (57)

> "OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
>
> A- Préparer à la vie de travail comme service à rendre à la Société et comme participation à la vie économique de la communauté.
> B- Faire la liaison harmonieuse entre l'effort antérieur de formation de l'homme et l'objectif de la formation professionnelle.
> C- Former le technicien "tout court", avant de former le technicien "à quelque chose". Si on dit "avant", c'est pour souligner la préoccupation qu'on doit avoir de développer une pensée et une mentalité techniques et des méthodes de travail qui tiennent des sciences expérimentales, puisque la technique est elle-même une application des sciences.
> D- Former les étudiants qui seront orientés vers la recherche de techniques nouvelles de productivité ou de production; qui seront aptes à faire évoluer les applications techniques.

---

(56) Document de travail D.S.P., juin 1969.

(57) Document de travail D.S.P., juin 1969.

> E- Que la formation professionnelle soit appuyée sur des connaissances mathématiques et scientifiques suffisamment vastes pour permettre à l'étudiant - sur le marché du travail - de s'adapter aux évolutions sans cesse grandissantes."(58)

Par ailleurs, le deuxième intervenant privilégié dans cette formation professionnelle, le milieu du travail, envisage son intervention de la façon suivante, du moins en ce qui concerne le Conseil du Patronat:

> "La finalité propre de l'enseignement professionnel est avant tout de préparer l'étudiant à exercer convenablement un métier; la formation professionnelle doit donc déboucher sur le marché du travail. Elle doit être complète en elle-même et assurer un bagage suffisant à celui ou celle qui fait le choix d'entrer immédiatement sur le marché du travail.
>
> La formation professionnelle ne doit pas être conçue ni évaluée par comparaison avec les critères ou les objectifs de la formation dite régulière ou générale, mais plutôt comme une entité distincte, qui a sa valeur et ses caractéristiques propres, et qui doit avoir ses propres critères d'excellence.
>
> La formation d'une main-d'oeuvre qualifiée doit être considérée comme l'un des principaux points d'appui de notre développement économique; par conséquent, l'enseignement professionnel doit être l'une des priorités du gouvernement du Québec en matière d'éducation.
>
> Il y a près de quinze ans que l'on parle de l'urgente nécessité de revaloriser l'enseignement professionnel, considéré comme le parent pauvre de notre système d'éducation. Pourtant, certaines mesures mises en oeuvre par le Ministère de l'Education justement dans un esprit

---

(58) Document de travail D.S.P., juin 1969

> de revalorisation (notamment l'intégration du secteur professionnel au général dans les polyvalentes et dans les cégeps), sont considérées dans le milieu patronal comme une faillite, dans la mesure où elles n'ont pas contribué à la revalorisation souhaitée.
>
> L'un des meilleurs moyens de revaloriser la formation professionnelle, selon le C.P.Q., consisterait à reconnaître et à consacrer la spécificité de l'enseignement professionnel, comme on l'a fait en Ontario avec les "Colleges of Applied Sciences on Technology", ce qui est exactement l'inverse de la démarche d'intégration que nous avons privilégiée ici. Il faut assurer au secteur professionnel une réelle autonomie et lui permettre ainsi de s'affirmer comme une entité propre, avec ses objectifs, ses priorités, ses normes de fonctionnement, etc. (au moins au niveau collégial, car il faut souligner que cette recommandation du C.P.Q. a été faite dans le contexte de mémoires portant sur les cégeps."(59)

Ces deux perceptions à quinze années d'intervalle nous permettent de constater que la situation a peu évolué et que les besoins et attentes tant du milieu que du collège sont toujours présents.

---

(59) Mémoire du Conseil du Patronat soumis au Ministre de l'Education du Québec au sujet du document de consultation intitulé "La formation professionnelle au Québec", mai 1980, pp. 3-4.

3.3 Relations collège-milieu: orientations générales sur les moyens préconisés pour favoriser ces relations

Pour réaliser cette concertation "éducation-milieu du travail", et par conséquent à titre de médiateur, le cégep devrait initier des mécanismes efficaces, simples, souples et susceptibles de favoriser cette implication du milieu du travail. En effet, nous considérons qu'il est beaucoup plus du rôle du cégep, donc à un niveau local et/ou régional, d'élaborer de tels mécanismes de consultation éducation-milieu qu'au niveau provincial où il serait alors très difficile de tenir compte, et cela est essentiel, à notre avis, si l'on veut y assurer tout le succès, des caractéristiques régionales.

Le Comité d'étude de l'enseignement professionnel recommande donc:

1. QUE LE COLLÈGE RÉPONDE D'ABORD AUX BESOINS DE FORMATION DE LA POPULATION ET ENSUITE AUX BESOINS D'UN MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE BIEN DÉFINI.

Dans ce contexte, comme nous le mentionnions dans notre problématique, les liens existants entre les maisons d'enseignement et les entreprises régionales et le milieu socio-économique sont fragiles. Le développement de l'éducation aux adultes devrait toutefois permettre une meilleure intégration du collège dans son milieu, du moins théoriquement. En

pratique, les politiques gouvernementales traduites en règles administratives et budgétaires ne semblent pas favoriser cette intégration. C'est le Ministère qui semble vouloir déterminer provincialement les axes de développement des collèges.

Le Comité d'étude de l'enseignement professionnel recommande donc:

> 2. QUE LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES, TRADUITES EN RÈGLES ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES, FAVORISENT L'INTÉGRATION DU COLLÈGE DANS SON MILIEU, EN PARTICULIER VIA LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES, ET CE, CONFORMÉMENT AU DOUBLE RÔLE DU COLLÈGE DÉFINI PLUS HAUT, VIS-À-VIS DE LA POPULATION ET VIS-À-VIS DU MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE.

Cette perspective est largement envisagée par le ministère de l'Education dans son projet à l'endroit des cégeps.

> "Pour permettre au monde du travail et aux collèges de mieux se connaître, afin de faire état des besoins locaux et régionaux, comme pour faciliter le placement des diplômés, on encouragera les collèges à établir des liens organiques avec le milieu socio-économique de leur région, en créant, par exemple, un comité "collège-travail". Les enseignants, les étudiants et les employeurs disposeraient ainsi d'un lieu de rencontre et d'échange."(60)

---

(60) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, p. 67.

ainsi que dans son document sur l'enseignement professionnel:

> "Pour concrétiser les lignes directrices qui devraient guider le développement et la mise en oeuvre de la politique de formation professionnelle des jeunes, le Ministère propose la démarche suivante, qui se présente en trois volets:
>
> - Un premier volet vise le développement de projets pilotes réalisés par le milieu dans le cas des orientations que préconisera la politique de formation professionnelle. Ces projets pilotes permettront un examen attentif des conséquences des changements sur l'organisation de la formation professionnelle dans le milieu,
>
> - Un deuxième volet touche l'élaboration plus spécifique de certains aspects de la politique en collaboration avec les associations ou groupements directement concernés,
>
> - Un troisième volet concerne les décisions qui touchent le ministère de l'Education et qui seraient inscrites dans l'énoncé de politique."(61)

De son côté, le Conseil du Patronat, tout en reconnaissant la faiblesse de ses membres dans cette intervention dans la formation professionnelle, se dit prêt par ailleurs à collaborer à une telle concertation:

> "Le lien école-travail...
> Alors qu'il y a quelques années, le C.P.Q. déplorait l'insuffisance du rôle joué par les milieux professionnels dans les nombreuses réformes entreprises par le M.E.Q., il faut avouer que le Ministère semble maintenant vouloir davantage

---

(61) La formation professionnelle des jeunes au Québec, Document de travail préliminaire destiné au Colloque de l'automne 1980, ministère de l'Education, 25 septembre 1980.

associer ses partenaires sociaux au projet éducatif. La façon dont le document traite du rapprochement entre l'école et le monde du travail est à notre avis une indication positive à cet égard.

Depuis les cinq dernières années environ, les contacts se sont faits plus nombreux entre le milieu scolaire et celui du travail. Ils ont conduit à des réalisations fructueuses, comme celles du comité industrie-école en équipement motorisé et du comité industrie-école en imprimerie...

...Au niveau de l'enseignement collégial, existent aussi pour plusieurs secteurs industriels où sont offertes des options en formation professionnelle, des comités consultatifs composés de la même façon, qui jouent un rôle important entre autres dans l'organisation de stages et dans une critique du contenu des programmes."(62)

"...Implication des employeurs dans les programmes de formation pratique. En ce qui concerne maintenant la formation pratique, et compte tenu de ce que nous avons dit plus haut, il est assez évident que le milieu des affaires prévilégie les modes de formation qui se rapprochent de la réalité du travail. Soulignons toutefois que la question du "rôle éducatif" de l'entreprise, ou de sa participation à des programmes de formation pratique, est assez délicate, et doit être discutée en tenant compte d'un certain nombre de facteurs...

...Il a fallu, depuis, travailler à rétablir ce lien. Cela s'est fait avec succès dans certains secteurs, beaucoup plus lentement dans d'autres: l'évolution ne s'est pas faite au même rythme partout. Le document du Ministère a certes raison

---

(62) Mémoire du Conseil du Patronat soumis au Ministre de l'Education du Québec au sujet du document de consultation intitulé "La formation professionnelle au Québec", mai 1980, pp. 23-24.

> d'insister sur le rapprochement entre l'école et le monde du travail et sur la nécessité d'établir des contacts permanents et non pas seulement sporadiques. Mais il faut considérer qu'il y a parfois des facteurs de résistance chez les deux partenaires." (63)

Pour ce faire, il sera donc important:

1 - De bien identifier les objectifs de chacun des deux intervenants (collège et milieu du travail) afin d'en vérifier et d'en assurer la concordance et la congruence car

> "...il faut bien voir ici que ce ne sont pas les formateurs qui, d'eux-mêmes, décident seuls des besoins des "s'éduquant". En s'appuyant sur les représentants de la collectivité (communes, syndicats,...) ils aident d'abord le public à développer ses moyens d'expression, afin que celui-ci définisse lui-même ses besoins, et c'est là une phase essentielle dans le développement d'une action collective..."(64)

A ce sujet, il est intéressant d'analyser les diverses expériences réalisées dans plusieurs pays en vue de cette intégration, dans le système d'éducation d'établissements post-secondaires, de cette formation professionnelle des techniciens supérieurs où la collaboration avec le milieu a toujours été une préoccupation majeure. Il en est ainsi pour la

---

(63) Mémoire du Conseil du Patronat soumis au Ministre de l'Education du Québec au sujet du document de consultation intitulé "La formation professionnelle au Québec", mai 1980, pp. 26-27.

(64) Bertrand Schwartz, L'Education vers demain, Collection R.E.S., Aubier-Montaigne, 1973, p. 118.

France, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Norvège, la Yougoslavie,... où, dans ce dernier pays, les caractéristiques des établissements post-secondaires

> "...impliquent aussi des relations avec les utilisateurs... Le fait que ces établissements soient nettement orientés vers les besoins des utilisateurs (qui sont l'économie et les services publics) influe nécessairement sur leur organisation et leur programme. Ils doivent sans cesse suivre l'évolution du marché du travail: d'une part, il leur faut s'y adapter et offrir le type de formation demandé sur le marché; de l'autre, ils doivent essayer d'orienter cette évolution et de favoriser l'adoption de solutions nouvelles sur le plan organique et technique..."(65)

2 - De préciser les responsabilités à assumer par chacun: type, nature,...;

3 - D'identifier les mécanismes de collaboration et de concertation susceptibles d'être utilisés en fonction des besoins et attentes de chacun ainsi que des ressources disponibles et ce, tout en respectant le contexte régional;

4 - De préciser les "règles du jeu" de cette concertation afin d'éviter toute ambiguïté ultérieure;

5 - D'instaurer un mécanisme d'information et de rétroaction entre les deux intervenants, facilitant ainsi toutes les opérations mentionnées précédemment.

---

(65) L'Enseignement supérieur court - Recherche d'une identité, O.C.D.E. 1973, p. 187.

Afin de favoriser une concertation structurée entre le monde de l'éducation et le monde du travail, et en accord avec les propositions du ministère de l'Education énoncées dans son Livre vert sur l'Enseignement professionnel, le Comité d'étude sur l'enseignement professionnel recommande:

3. QUE LES MOYENS SUIVANTS SOIENT INSTAURÉS:

   1- LA RÉVISION DES CRITÈRES D'ORGANISATION ET DE DISTRIBUTION DES SERVICES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN FONCTION DES BESOINS DES DIFFÉRENTES CLIENTÈLES ET DES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES DES DIFFÉRENTS MILIEUX;

   2- L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL;

   3- LA CONCERTATION ÉDUCATION-TRAVAIL SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RÉGIONALE;

   4- LA MISE EN PLACE DE MÉCANISMES PERMANENTS DE LIAISON ÉDUCATION-TRAVAIL;

   5- LA DIFFUSION DU BILAN DES ENTENTES SECTORIELLES RÉGIONALES.

En outre, le Comité d'étude sur l'enseignement professionnel recommande:

4. QUE DES COMMISSIONS DE PROGRAMMES TELLES QUE DÉFINIES DANS LE PRÉSENT RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (DOCUMENT SUR LES PROGRAMMES) SOIENT INSTAURÉES À TITRE DE MOYENS FAVORISANT UNE CONCERTATION STRUCTURÉE ENTRE LE MONDE DE L'ÉDUCATION ET LE MONDE DU TRAVAIL.

3.4 Certains moyens concrets de concertation collège-milieu

Dans le cadre de ces relations collège-milieu, il est important de souligner que déjà plusieurs expériences ont été entreprises dans de nombreux collèges avec des moyens de fortune.

Les moyens d'action préconisés par le ministère de l'Education pourraient donc s'appliquer, en priorité, à ceux qui ont déjà pris l'initiative dans ce domaine.

En effet, il est particulièrement révélateur de constater que des expériences de concertation Education-Travail ont été réalisées avec succès dans certaines régions du Québec, chacune de ces expérimentations étant le reflet du dynamisme et des caractéristiques du milieu régional auquel faisait allusion le ministère de l'Education dans son projet du gouvernement à l'endroit des cégeps lorsqu'il écrivait:

> "...Mais il reste que les cégeps pourraient jouer un rôle capital de leadership et de stimulation dans l'instauration d'une authentique "cité éducative", à laquelle le gouvernement entend consacrer...
>
> Serait aussi réaffirmé cet aspect majeur de la mission des cégeps: être, dans leur communauté respective, des centres de rassemblement, de rayonnement et de ressourcement éducatif, des ferments d'enrichissement socio-culturel."(66)

---

(66) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, p. 43.

Dans tous ces cas, ces expériences concrètes de collaboration entre le collège et le milieu ont donné lieu à des résultats excessivement intéressants tant pour le milieu que pour le collège et ce, par une mise en commun des ressources disponibles eu égard aux objectifs respectifs à atteindre. Il serait donc intéressant que le gouvernement, qui reconnaît la valeur de ces expériences, tienne compte, en priorité, de celles-ci quand il

> "...se propose, enfin, d'encourager les cégeps à développer leurs services généraux à la collectivité..."
>
> "...Il appartiendra à chaque collège de découvrir, pour et avec la communauté où il s'intègre, dans quelles voies il serait opportun de s'engager. Mais, dans chaque cas, l'objectif fondamental consistera à mettre à la disposition des collectivités intéressées les ressources des collèges, à la faveur d'assouplissements administratifs, d'une large consultation avec ces milieux et d'une conscience plus vive de leurs besoins et aspirations.
>
> Par dessus tout, il sera primordial de reconnaître comme un droit, et non comme un privilège, cette accessibilité aux ressources des cégeps: ils constituent un bien public et le gouvernement a l'intention de tirer toutes les conséquences de ce fait."(67)

---

(67) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, pp. 43-44.

3.4.1 Les comités collège-travail

Pour assurer ces relations collège-milieu, ou collège-industrie, ou collège-travail,... les responsables de l'enseignement collégial (DGEC) ont instauré les comités consultatifs industriels. Existant depuis pratiquement le début des collèges, ces comités consultatifs industriels, sauf quelques rares exceptions, ne semblent pas répondre adéquatement aux besoins et aux attentes soit du milieu, soit du collège.

Il nous apparaît que des comités consultatifs régionaux seraient beaucoup plus en mesure d'assurer cette concertation et cette collaboration et ce, comme certaines expériences tentées par des collèges le laissent supposer. A ce sujet, il serait intéressant de connaître les intentions du ministère de l'Education du Québec quant à la notion de comité "collège-travail" énoncée dans son document sur l'enseignement professionnel.(68)

Cette initiative au niveau régional nous apparaît beaucoup plus conforme à la réalité en ce sens qu'elle s'adresse à des personnes d'une même région, se connaissant mieux, vivant les mêmes problèmes,

---

(68) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, p. 67.

et ayant une perception identique des caractéristiques régionales. Elles sont alors beaucoup plus aptes à prendre les mesures et les moyens appropriés aux fins d'une décision rapide répondant aux exigences et contraintes du milieu et ainsi d'assumer leurs responsabilités beaucoup plus efficacement. Ces expériences locales ou régionales pourraient être, par la suite, véhiculées au niveau provincial par un mécanisme d'information tel que la voie des ministères concernés où il existe déjà une structure d'information et de concertation régionale par les bureaux régionaux des ministères du Travail, de l'Education, de l'Environnement, des Affaires municipales,... les centres régionaux des services sociaux et de santé,... Ces expériences "régionales" ainsi diffusées dans la province pourraient peut-être susciter des expérimentations plus larges au niveau provincial suite à une concertation entre les diverses régions et à une adaptation en fonction des caractéristiques régionales mentionnées dans les chapitres précédents et pour lesquelles il est important d'insister.

L'implantation, ou non, de ces comités régionaux "collège-travail" devrait être laissée à l'initiative du milieu régional (collège - milieu de travail) qui pourrait alors juger de l'opportunité d'un tel mécanisme. En effet, les expériences ont montré que les "impositions par le haut" ont rarement été profitables pour le milieu.

A ce chapitre, il est important de ne pas oublier la concertation qui doit s'effectuer également entre les diverses institutions d'enseignement d'une même région suite à une utilisation "du même milieu" par plusieurs institutions, et ce, préalablement à la concertation collège-travail ou école-travail. Ces comités multipartites nous apparaissent excessivement importants pour assurer le succès des relations "collège-milieu". Ces comités seront des tables de prédilection pour "la circulation" de l'information laquelle, à notre avis, est la base de toutes les relations qui pourront s'établir entre le collège et le milieu: si chacun apprend à bien se connaître, c'est-à-dire à connaître les besoins, les limites, les ressources, le rôle à jouer dans la dynamique ou la démarche mise en place par d'autres intervenants, les relations seront améliorées, car elles se situeront à un même niveau de compréhension pour les deux parties.

> "...Comme le soulignait le Conseil du Patronat et l'Association des industries forestières du Québec, cette collaboration, pour être efficace, aurait avantage à s'établir soit sur une base sectorielle, soit sur une base régionale."
>
> "...Il (le M.E.Q.) entend également développer avec les régions des formules pour favoriser la concertation régionale entre l'éducation et le monde du travail et en confier le mandat à ses directions régionales..."(69)

---

(69) La Formation professionnelle des jeunes au Québec, document de travail préliminaire destiné au Colloque de l'automne 1980, ministère de l'Education. 25 septembre 1980, p. 28.

> "Le Ministre encouragera la mise sur pied de comités mixtes Education-Travail par champ professionnel (inter-niveaux) ou par région, en vue d'assurer la continuité des contenus de formation et leur adaptation aux réalités régionales. De plus, il invitera les comités régionaux Education-Travail à indiquer les points où leur collaboration est nécessaire pour améliorer la formation pratique, qu'elle soit institutionnelle ou en milieu de travail."
>
> "Le Ministre entend élaborer, avec des responsables de l'organisation scolaire, des formateurs et des représentants du monde du travail, des formules d'alternance Education-Travail qui pourraient être expérimentées par la suite."(70)

De plus, cette concertation collège-milieu sera complétée au niveau de l'élaboration des programmes et ce, tel que les membres du comité d'étude sur l'enseignement professionnel l'ont envisagé en recommandant la création des commissions de programmes (71). Dans ces commissions de programmes, dont le mandat principal est de traduire en objectifs de programme de formation les besoins du milieu du travail, des étudiants, de la société ainsi que le système de valeurs de la collectivité tout en tenant compte des contraintes et orientations du gouvernement en matière d'éducation, nous retrouverons des administrateurs scolaires, des professionnels de l'enseignement ainsi que des représentants du milieu du travail et des corporations professionnelles.

---

(70) La Formation professionnelle des jeunes au Québec, document de travail préliminaire destiné au Colloque de l'automne 1980, ministère de l'Education, 25 septembre 1980, p. 44.

(71) L'enseignement professionnel au cégep - les programmes, B. Bouchard et coll., Comité d'étude sur l'enseignement professionnel, document de travail, Fédération des cégeps, septembre 1981.

Cette création des commissions de programmes nous apparaît un moyen excessivement intéressant pour faciliter cette collaboration: éducation-milieu (du travail) et permettre une plus grande implication du milieu du travail dans cette formation professionnelle et ce, à un niveau d'intervention privilégié soit à la phase d'élaboration des objectifs du programme professionnel eu égard aux besoins du milieu, et pour lequel le milieu du travail s'avère une ressource privilégiée. Cette phase d'élaboration des programmes étant terminée, la collaboration du milieu du travail sera à nouveau suscitée à un niveau d'intervention beaucoup plus ponctuel, c'est-à-dire au niveau des comités régionaux "collège-travail".

3.4.2 Les stages

Le comité d'étude sur l'enseignement professionnel préconise fortement le stage en milieu de travail comme moyen d'apprentissage pour l'étudiant et comme outil de perfectionnement pour le professeur. La concertation entre le milieu de travail et le milieu d'éducation aura avantage, sur ce point, à s'organiser sur le plan local et régional. En ce sens, on s'attend à ce que les politiques gouvernementales, traduites en règles administratives et budgétaires, favorisent l'intégration du collège dans son milieu, conformément au double rôle du collège vis-à-vis de la population et du milieu socio-économique. Il demeure cependant que le collège doit d'abord répondre au besoin de formation de la population et ensuite au besoin de son milieu socio-économique.

Dans le cas des stages, le ministère de l'Education s'exprime ainsi dans divers documents:

> "...Ce qui touche à la formation pratique fera également l'objet d'une attention renouvelée. Ainsi, dans le cas où l'on doit recourir aux milieux de travail pour dispenser cet enseignement pratique, le ministère s'assurera que le stage d'étude bénéficie de conditions aussi favorables que l'enseignement pratique donné au collège même. Dans le cas des programmes qui ne nécessitent pas de stage en milieu de travail, on fera place aux projets de fin d'études. De manière générale, les étudiants devraient être bien au fait des exigences du

> marché du travail. L'organisation de stages d'observation de courte durée, de conférences ou de visites industrielles, favorisera une telle information."(72)
>
> "Le Ministère se propose d'élargir la pratique d'inclure dans ses programmes de formation professionnelle, soit des stages de formation en milieu de travail, soit des projets pratiques de fin d'études."
>
> "Le Ministre présentera un plan intégré de développement des stages et proposera une entente type avec les entreprises."(73)
>
> "...A cet effet, des stages en milieu de travail seront offerts à ces éducateurs afin de leur permettre de mieux suivre l'évolution du marché du travail..."(74)

Et la Fédération des cégeps a déjà donné son accord au principe d'une concertation régionale entre le monde du travail et le monde de l'éducation quant à l'organisation de stages en milieu de travail. Le ministère de l'Education préconise davantage, soit:

> "Une action régionale de concertation entre les établissements d'enseignement et avec le monde du travail pourrait faire l'objet d'un projet pilote de regroupement de services pour répondre aux besoins des individus et du monde du travail."(75)

---

(72) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, p. 66.

(73) La Formation professionnelle des jeunes au Québec, document de travail préliminaire destiné au Colloque de l'automne 1980, ministère de l'Education, 25 septembre 1980, p. 44.

(74) Ibid., p. 37.

(75) Ibid., p. 36.

Le ministère de l'Education a-t-il l'intention d'intégrer les collèges à ce projet pilote, ou s'adresse-t-il seulement aux commissions scolaires? Cette recommandation est-elle valable aussi pour l'enseignement collégial?

Enfin, la Fédération des cégeps est d'avis que les stages, considérés comme un apprentissage dans le milieu pour les étudiants ou comme un outil de perfectionnement pour les enseignants, seraient sûrement un moyen intéressant pour mieux faire connaître et mieux connaître régionalement les milieux dans lesquels évoluent les cégeps. L'expertise industrielle ainsi que le rôle-conseil que pourraient assumer les différents départements seraient un autre moyen de pénétrer le milieu. Après cela, il sera plus aisé de parler de formation sur mesure, de perfectionnement ou de recyclage.

Et c'est ainsi que le comité d'étude sur l'enseignement professionnel recommande:

5. QUE LE STAGE, CONSIDÉRÉ COMME UNE MÉTHODE PÉDAGOGIQUE PRIVILÉGIÉE POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, SOIT RECONNU COMME MOYEN CONCRET FAVORISANT LA CONCERTATION COLLÈGE-MILIEU.

Suite à toutes ces considérations favorisant l'introduction des stages, soit de façon obligatoire, soit de façon facultative selon les caractéristiques et exigences des différents programmes de formation

professionnelle, nous avons jugé opportun de bien préciser cette méthode pédagogique appelée "stages".

Afin d'éviter "d'allonger" de façon excessive notre texte, nous référons le lecteur à l'annexe I qui reproduit les principaux éléments caractérisant un stage et qui ont été extraits d'un rapport du ministère de l'Education - Education et Emploi. (76)

Ayant défini le stage comme

> "...une période de temps allouée à l'intérieur d'un programme de formation et durant laquelle un étudiant se retrouve dans un milieu réel de travail."(77)

il est nécessaire de considérer que celui-ci ne pourra se réaliser que selon certaines conditions très précises (cf. annexe I) et selon des objectifs généraux et spécifiques bien identifiés en fonction de chaque programme de formation, ce qui donnera alors naissance à plusieurs types de stages (moyens) pour atteindre ses objectifs:

---

(76) F. Chênevert, Phénomène des stages au niveau collégial, rapport Education et Emploi, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, Direction générale de la planification, novembre 1975.

(77) Ibid., p. 10.

- stages d'observation
- stages d'adaptation
- stages d'apprentissage
- stages de manipulation
- autres stages: post-étude ou pré-emploi, stages alternatifs ou coopératifs.

Au sujet de ces stages alternatifs ou coopératifs dont certaines expériences ont été réalisées avec plus ou moins de succès au niveau collégial, il nous apparaît cependant que cette démarche devrait être beaucoup plus exploitée, surtout si l'on se réfère aux réalisations très intéressantes de l'Université de Sherbrooke dans ce domaine depuis plusieurs années et ce, dans divers programmes (génie, physique, administration, rédaction-recherche, service social,...) qui trouvent leurs correspondants directs au niveau collégial.

> "En coordonnant l'expérience acquise en stage avec le programme d'étude, la théorie et la pratique deviennent intimement liées. Au fur et à mesure que l'étudiant se rend compte de la relation qui existe entre le travail qu'il effectue et les principes qu'il étudie, il développe un plus grand intérêt pour ses études et y trouve plus de satisfaction. De plus, les objectifs qu'il désire atteindre se précisent davantage.
>
> Le stage pratique offre à l'étudiant une occasion exceptionnelle de s'initier aux relations humaines et aux divers problèmes qu'elles peuvent poser. Il en résulte une rupture avec

le monde étudiant et un rapprochement du monde du travail qui ne peuvent que favoriser son intégration à la communauté adulte.

La formule coopérative aide l'étudiant à s'orienter vers le monde du travail. Elle lui procure l'occasion de mettre ses talents à l'essai et de recevoir la direction professionnelle dont il a besoin, non seulement dans sa sphère, mais aussi dans les sphères connexes.

L'alternance, par période de quatre mois, entre les études et le stage pratique rémunéré permet à nombre d'étudiants de poursuivre leurs études au niveau universitaire.

L'étudiant trouve dans cette formule une occasion exceptionnelle de développer un sens des responsabilités, un esprit de collaboration et une maturité qui lui permettront de s'intégrer rapidement dans son milieu professionnel.

L'Université tire avantage des liaisons étroites avec le monde des affaires et de l'industrie qui découlent du programme coopératif.

La formule coopérative permet une meilleure occupation des locaux universitaires. Il en résulte une utilisation plus rationnelle de l'investissement, tant dans les locaux que dans l'équipement.

Les sociétés et les organismes qui coopèrent préfèrent voir leur programme d'orientation et d'entraînement parachevé avant la fin des études; ils ont ainsi une mesure plus précise de la valeur du jeune diplômé en tant qu'employé éventuel...

...Le principe fondamental du système coopératif d'enseignement est celui de l'alternance entre les études à l'université et le travail pratique dans une société ou organisme, par périodes de quatre mois (cf. tableau à l'appendice I). La participation de l'étudiant au stage est obligatoire car ce dernier est jugé un complément essentiel de la formation théorique...

> ...Dans le cours coopératif, l'étudiant n'est pas uniquement aux études, mais il est déjà lancé dans sa carrière; l'université et l'industrie coopèrent à l'élaboration et à la coordination d'un système de formation professionnelle où l'université garde son rôle premier, tandis que l'industrie canalise l'énergie, l'enthousiasme et les aptitudes des étudiants dans un programme d'entraînement professionnel ordonné et contrôlé."(78)

Enfin, nous mentionnons pour terminer ce chapitre sur les stages, que la DGEC s'est dotée, depuis janvier 1979, d'une politique des stages (79), ce qui a permis de corriger quelque peu une situation bien confuse dans ce domaine, surtout en ce qui concerne les options et/ou spécialités où des stages obligatoires n'étaient pas prévus. (cf. annexe II).

Par contre, il reste encore beaucoup à faire pour assurer tout le succès nécessaire à ces stages. Il est absolument indispensable qu'un mécanisme de concertation et de coordination soit instauré au niveau régional et provincial pour assurer à tous les collèges désireux de bénéficier de cette formule pédagogique les mêmes droits et privilèges.

---

(78) L'Enseignement coopératif, document de l'Université de Sherbrooke.

(79) D.G.E.C., Politique de stages, janvier 1979

A ce propos, nous pourrions citer quelques-unes des recommandations du rapport Chênevert tout en précisant que celles-ci devraient être réévaluées.

> "qu'une coordination efficace et rationnelle dans le domaine des stages s'appuie sur la bonne foi et l'implication des cégeps d'une même région.
>
> que la coordination des stages se fasse selon un plan régional.
>
> que cette coordination régionale soit chapeautée par une planification et une coordination provinciales réalisées par les différents coordonnateurs régionaux.
>
> que des moyens (informatique, publicité) soient mis à la disposition des régions.
>
> qu'il y ait collaboration entre les instances régionales du MTM, CMC et MEQ concernant le recrutement des entreprises désireuses de participer à un programme de stages.
>
> qu'au niveau d'une région et lorsqu'une option professionnelle touche plus qu'un niveau scolaire, il y ait une coordination entre les niveaux impliqués en ce qui a trait aux possibilités de stages (ex.: techniques infirmières et infirmière auxiliaire)."(80)

En ce qui concerne les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces stages, nous référons le lecteur au document Chênevert où il pourra alors retrouver les diverses exigences et contraintes d'un

---

(80) F. Chênevert, Phénomène des stages au niveau collégial, Rapport Education et Emploi, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, Direction générale de la planification, novembre 1975, p. 47.

stage, les conditions spécifiques dont il faut tenir compte, ainsi que les différentes ententes à intervenir entre les parties concernées (présentation de modèles d'entente).

Le comité d'étude de l'enseignement professionnel recommande donc:

6. QU'IL Y AIT UNE CONCERTATION ENTRE LES COLLÈGES CONCERNÉS POUR LA RÉPARTITION DES LIEUX DE STAGES.

7. QUE LA COORDINATION DU STAGE SE RÉALISE AU NIVEAU RÉGIONAL.

8. QUE CETTE COORDINATION RÉGIONALE SOIT RÉALISÉE ENTRE LES DIVERS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT IMPLIQUÉS.

9. QUE CETTE COORDINATION RÉGIONALE SOIT INTEGRÉE DANS UNE PLANIFICATION ET UNE COORDINATION PROVINCIALES.

3.4.3 Les projets de fin d'études

Dans le cadre de cette réalisation des programmes d'enseignement professionnel, une autre méthodologie peut être préconisée, soit celle faisant appel aux projets de fin d'études, tel que le préconise d'ailleurs le ministère de l'Education

> "Dans le cas des programmes qui ne nécessitent pas de stage en milieu de travail, on fera place au projet de fin d'études..."(81)

Cette activité pédagogique s'avère un élément très intéressant favorisant la collaboration et la participation du collège avec le milieu: ce projet étant réalisé soit au collège (la plupart du temps), soit dans le milieu (exceptionnel), dans le cas où le stage ne peut être réalisé, suite à des objectifs de formation provinciaux ou régionaux spécifiques et définis.

Le comité d'étude sur l'enseignement professionnel ne juge pas opportun de formuler une recommandation précise à cet effet, étant donné que cette politique est en vigueur actuellement suite à une consultation au préalable auprès des collèges.

---

(81) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, p. 66.

A ce sujet, nous référons le lecteur au document approuvé par la DGEC à cet effet en février 1981 et qui précise les buts, les objectifs de formation, les conditions administratives, les caractéristiques,... d'un projet de fin d'études (annexe III). (82)

---

(82) Projet de fin d'études, Guide, DGEC, février 1980.

3.4.4 Les centres spécialisés - la recherche

Dans le projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, le ministère de l'Education émet une nouvelle hypothèse de concertation collège-milieu au niveau régional, surtout par la création des "centres spécialisés".

> "Cette vocation de stimulation régionale devrait aussi prendre la forme d'un engagement plus vigoureux dans l'essor technologique du Québec. Cette action, on s'en rend compte de mieux en mieux, va nécessiter certains choix et certaines concentrations. D'où l'on est amené à penser que les programmes professionnels des cégeps constitueraient un important facteur de progrès, autant en formant des centres spécialisés dans des régions propices qu'en donnant plus d'appui à des initiatives issues du milieu."(83)

> "...On suscitera le développement de centres spécialisés dans certains secteurs clefs de la technologie québécoise. Ces centres pourraient avoir un statut spécial, tout en étant intégrés à part entière à un cégep. Il suffirait que les lettres patentes du collège prévoient quelques clauses particulières de gestion, qui donneraient à ces secteurs spécialisés la marge d'autonomie nécessaire à la réalisation de leur mission propre. En plus d'une vocation d'enseignement, de telles écoles pourraient être chargées de recherches appliquées dans des domaines de la technologie, et même se voir déléguer certaines tâches liées à la formation technique des professeurs de l'enseignement professionnel.

---

(83) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, p. 43.

Le Ministère déterminera les conditions de création de ces centres spécialisés. Ces conditions pourraient être, par exemple, le besoin d'un lieu de recherche appliquée dans le domaine considéré, les exigences dictées par certains types d'enseignement, la nécessité de regrouper des enseignements très spécialisés, dont la dispersion entraînerait des coûts excessifs ou une pénurie de ressources humaines qualifiées, la mise sur pied d'un cheminement professionnel continu allant du niveau secondaire à un niveau supérieur."(84)

"Le gouvernement estime que la création de centres spécialisés, intégrés à un cégep, mais jouissant d'un statut particulier, constitue une mesure qui favorisera certains secteurs clefs de la technologie québécoise de l'enseignement professionnel. Outre leur vocation d'enseignement, ces centres pourront avoir pour mission de procéder à des recherches appliquées dans un secteur de la technologie, de diffuser l'information spécialisée, de dispenser une aide technique aux petites et moyennes entreprises et de contribuer à la formation pratique des enseignants du secteur professionnel. La mise sur pied de centres spécialisés ne vise pas à consacrer l'exclusivité de certains enseignements; elle se fera progressivement, au terme d'une démarche rigoureuse de planification.

1- des groupes de travail, composés de représentants des collèges et du Ministère proposeront les critères en fonction desquels le statut...

2- en se fondant sur ces propositions, le Ministère définira la politique qu'il entend suivre, ainsi qu'un calendrier d'implantation des premiers centres spécialisés. Le Conseil des collèges sera appelé à émettre un avis sur la politique et ses modalités d'application.

---

(84) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1978, p. 66.

> 3- On prévoit que certains éléments de centres spécialisés pourront être mis sur pied au cours de l'année 1980-1981."(85)

Dans un document de travail de mars 1981, la DGEC, à partir d'une réflexion de ses services et de travaux réalisés par plusieurs collèges, essaie d'identifier la mission du centre spécialisé laquelle se manifeste principalement dans six grands domaines soit l'enseignement, la formation des maîtres, la recherche appliquée, l'aide technique, l'information et l'animation. Il est précisé aussi

> "...que les centres spécialisés ne se conformeront pas à un modèle unique... chaque centre spécialisé devra apporter des réponses adaptées à des besoins particuliers... chaque centre réalisera sa propre pondération entre les différents éléments de sa mission et ce partage évoluera dans le temps pour s'adapter à la variation des besoins..."(86)

Quant à la recherche proprement dite, la DGEC précise qu'elle

> "...constituera un des moyens propres à faire profiter davantage le milieu de ce capital de ressources polyvalentes, tout en permettant à ces dernières de se maintenir à jour et de se développer.

---

(85) Plan de travail pour donner suite au projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, 1980, pp. 15-16.

(86) Les centres spécialisés - Orientations, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, DGEC, mars 1981, p. 19.

> Sans écarter nécessairement tout projet de caractère fondamental, la recherche pratiquée dans les centres spécialisés s'orientera surtout vers les applications techniques des découvertes scientifiques, en accordant une considération particulière aux besoins du milieu. On peut évoquer quelques-unes des formes que pourra prendre cette activité; elle ne couvre évidemment pas tout l'éventail des possibilités. Tantôt le centre spécialisé s'associera à d'autres partenaires: entreprises, centres de recherche, universités, pour mener avec eux certains projets d'envergure; tantôt il exécutera des recherches commanditées par le secteur privé ou des organismes gouvernementaux..."(87)

Et, dans un avis donné au ministre de l'Education en août 1981, le Conseil des collèges précise que

> "...le niveau collégial constitue pour un bon nombre de domaines du savoir le plus haut niveau québécois d'enseignement. Ces domaines sont ceux des techniques des textiles, des pêcheries, de la papeterie, du tourisme, de l'hôtellerie, du soudage, du bois ouvré, etc.
>
> ...secteurs clefs, et parfois fragiles, de l'économie québécoise. La création de centres spécialisés... constituera sans doute l'un des moyens les plus valables pour répondre à la recherche dans ces secteurs d'activités."(88)

---

(87) Les centres spécialisés - Orientations, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, DGEC, mars 1981, p. 23.

(88) Avis du Conseil des collèges au Ministre de l'Education au sujet de la recherche scientifique dans les collèges, août 1981.

Cet intérêt du gouvernement du Québec pour la recherche au niveau collégial se manifeste également par l'orientation émise dans le Livre blanc sur la politique québécoise de la recherche scientifique qui recommande la révision des règles d'allocation des subventions en permettant à des chercheurs, actuellement non admissibles, de pouvoir en profiter et ce, dans le but

> "de ne pas gaspiller aucun potentiel scientifique qui réponde d'emblée aux normes d'excellence et de pertinence en vigueur dans l'ensemble de notre système scientifique. En somme, c'est ce système même qui, en s'assouplissant, s'enrichirait d'éléments et d'apports positifs nouveaux."(89)

D'ailleurs, cette orientation est rappelée dans l'avis donné, dernièrement, au Ministre de l'Education, par le Conseil des collèges qui, tout en précisant que les chercheurs des cégeps et des collèges devront être admissibles au fonds de recherche selon ces mêmes critères que les professeurs d'universités, fait remarquer que

> "...tant par le nombre, le degré et la diversité des qualifications universitaires que par la multiplicité des expériences en éducation et des expertises en recherche, le personnel des collèges

---

(89) Un projet collectif, énoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en oeuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique, Gouvernement du Québec, 2e trimestre 1980, p. 80.

> constitue effectivement un potentiel intéressant de ressources en recherche...(90)
>
> ...L'absence de reconnaissance officielle dans les collèges empêche le personnel, par exemple, d'avoir accès à l'information scientifique véhiculée lors de congrès et de colloques, rend difficile la consultation de banques de données universitaires ou le support des bibliothèques dûment munies de revues scientifiques et de documents nécessaires à la recherche."(91)

Nous pouvons donc envisager facilement l'impact de l'instauration de cette recherche au niveau collégial qui se trouvera facilitée par une répartition des cégeps sur l'ensemble du territoire québécois, répartition qui favorise l'accessibilité de la science et de la technologie à tous les citoyens intéressés, ce que l'université ne peut toujours assurer

Ces interventions dans la recherche par les collèges et l'université devraient se réaliser en collaboration et concertation avec le milieu et non par concurrence ce qui signifierait que

> "...en complémentarité avec le niveau universitaire et en conformité avec ses ressources propres, les collèges pourraient, en dehors de la recherche pédagogique, aborder la recherche par les deux avenues

---

(90) Avis du Conseil des collèges au Ministre de l'Education au sujet de la recherche scientifique dans les collèges, août 1981, p. 7.

(91) Ibid., p. 16.

suivantes: leurs compétences particulières en certains domaines du savoir et leur contribution au développement régional."(92)

(92) Avis du Conseil des collèges au Ministre de l'Education au sujet de la recherche scientifique dans les collèges, août 1981, p. 9.

3.4.5 Les relations de service

Nous ne ferons que mentionner la possibilité pour les collèges et le milieu, dans une démarche de concertation d'utilisation rationnelle et fonctionnelle des ressources disponibles du milieu, d'envisager des ententes de service dans le cadre de la réalisation de certaines activités de formation. Ainsi, il serait intéressant, tant pour le collège que pour l'industrie, ou le centre hospitalier, ou la municipalité,... par exemple, d'initier des projets concrets dans le cadre d'un cours au moyen d'une mise en commun des ressources de chacun.

C'est ainsi que, dans un collège, le programme technique de médecine nucléaire a été dispensé pendant trois ans suite à une entente de service (location de laboratoire et d'appareils spécialisés, engagement de personnel professionnel hautement qualifié,...) intervenue entre le collège et le centre hospitalier universitaire offrant toutes les ressources nécessaires. Un autre collège offre un programme professionnel spécialisé et profite pleinement des facilités offertes par la présence dans le milieu d'un organisme hautement qualifié et spécialisé dans ce secteur.

Dans une période de restrictions budgétaires intense, comme celle à laquelle nous faisons face actuellement, il nous apparaît absolument

indispensable que des mécanismes de participation collège-milieu soient inventoriés et développés, tout en identifiant de façon précise les responsabilités à assumer par les deux parties eu égard à leur mission première et fondamentale. Ainsi, il serait utopique d'exiger d'une industrie, par exemple, la mise en disposition d'un appareil pour les étudiants, ce qui pourrait nécessiter une baisse de la production, sur le principe d'une participation à la formation des futurs(es) techniciens(ennes) soit de ses futurs employés. Mais, une entente permettant l'utilisation de ce même appareil à des heures "creuses" ou d'un appareil quelque peu "démodé" aux fins de manipulation par les étudiants pourrait être une façon de "pallier" à ce manque de ressource. Par ailleurs, le collège pourrait faire profiter cette même industrie d'un appareil "sophistiqué" que, régionalement, cette industrie ne peut se procurer.

Les exemples d'ententes ne manquent pas; mais pour que celles-ci deviennent des réalités concrètes et non de "beaux projets", il est nécessaire que les directives administratives gouvernementales soient assez souples et favorisent ces possibilités, comme cela se fait dans le cas des "community colleges" américains où l'on s'efforce

> "...d'éviter tout double emploi des services et tout gaspillage des ressources humaines et matérielles de la région. Le "community college" est de plus en plus considéré comme

> le mécanisme central de coordination de la coopération établie entre les établissements d'enseignement (écoles publiques, "community-junior colleges", "colleges" à cycle long et universités, aussi bien publiques que privées) et une vaste gamme d'organismes locaux, publics et privés, tels que le "community chest" (fonds national d'entraide), la bibliothèque publique, les associations pour la protection de la nature, etc."(93)

Le comité d'étude sur l'enseignement professionnel recommande:

10. QUE LES RELATIONS DE SERVICE, COMME MÉCANISME DE CONCERTATION COLLÈGE-MILIEU, SOIENT INVENTORIÉES ET DÉVELOPPÉES TOUT EN IDENTIFIANT DE FAÇON PRÉCISE LES RESPONSABILITÉS À ASSUMER PAR LES DEUX PARTIES EU EGARD À LEUR MISSION PREMIÈRE ET FONDAMENTALE.

11. QUE LES DIRECTIVES ADMINISTRATIVES GOUVERNEMENTALES SOIENT ASSEZ SOUPLES POUR FAVORISER CES RELATIONS DE SERVICE COLLÈGE-MILIEU.

---

(93) L'Enseignement supérieur court - Recherche d'une identité, O.C.D.E., 1973, pp. 150-151.

3.4.6 Les programmes de formation sur mesure

Dans le cadre de l'éducation aux adultes, le programme de formation "sur mesure" devrait être un autre facteur favorisant cette concertation collège-milieu.

Plusieurs expériences ont été réalisées dans ce domaine par les collèges; certains ont même développé de véritables experts-conseils en la matière et jouent un rôle prépondérant dans le perfectionnement et le recyclage du personnel technique de leur région.

Pour mieux connaître le principe de cette formation sur mesure, nous référons le lecteur au rapport final de la recherche réalisée par Daniel Campeau et Jeanne LeRoux sur la formation sur mesure.(94)

Par contre, afin de situer très brièvement cette formation sur mesure, nous donnerons la définition que ces mêmes auteurs ont formulée.

> "Processus opérationnel spécifique
> par lequel des institutions éducatives et leurs
> agents interviennent
> dans le processus d'apprentissage d'individus,
> au sein de groupes homogènes,

---

(94) Rapport final La formation sur mesure, tomes I et II, Daniel Campeau, Jeanne LeRoux, Fédération des cégeps, juin 1978.

qui ont l'expérience d'une même situation définie et structurée par une ou quelques organisations plus ou moins formelles et complexes.
Le processus de formation sur mesure est l'agencement d'opérations fonctionnelles dans une dynamique de participation de tous les agents impliqués à toutes les phases de l'intervention qui ont pour buts:

1- le diagnostic d'une situation et des besoins de formation perçus et exprimés par les individus, les groupes et l'organisation qui demandent l'intervention; l'inventaire des ressources des participants; la précision et le choix des objectifs et du projet d'intervention;

2- la précision et le choix des objectifs et du programme d'apprentissage élaborés en fonction du diagnostic et du projet d'intervention;

3- la réalisation et l'évaluation du programme d'apprentissage; la définition des objectifs d'un plan de réinvestissement des acquis de formation dans la situation;

4- la vérification (relance) du réinvestissement des acquis de formation dans la situation; l'évaluation de l'intervention dans son ensemble."

Le comité d'étude sur l'enseignement professionnel recommande donc:

12. QUE L'APPROCHE DE LA FORMATION SUR MESURE SOIT ENCOURAGÉE ET FAVORISÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DANS LE CADRE DE SES RÈGLES ADMINISTRATIVES.

3.4.7 Le perfectionnement technique des professeurs

> "Les enseignants doivent être préparés en vue des rôles nouveaux qui leur incomberont du fait des technologies éducatives."(95)
>
> "Contrairement aux pratiques traditionnelles, c'est à l'enseignement de s'adapter à l'enseigné, non à l'enseigné de se plier aux règles préétablies de l'enseignement."(96)

Ces deux citations démontrent assez bien l'importance de la formation des professeurs et surtout de leur adaptation en fonction de l'évolution de la technologie, tant dans le domaine de l'enseignement, que dans le secteur du milieu du travail.

Cet aspect du perfectionnement technologique des professeurs de l'enseignement professionnel se trouve donc lié, de façon très étroite, aux succès des relations collège-milieu de travail. C'est ainsi qu'il s'avère être un autre moyen pouvant favoriser cette collaboration et cette concertation éducation-travail.

Le ministère de l'Education reconnaît d'ailleurs cette importance quand il déclare que

---

(95) Courrier UNESCO, 1972, point 16

(96) Ibid., point 20.

"...le recrutement et le perfectionnement des enseignants du secteur professionnel feront l'objet de mesures spéciales d'incitation. Entre autres actions possibles, le gouvernement préconise: la reconnaissance à sa juste valeur de l'expérience industrielle pertinente et de la formation reçue en industrie; un programme de stages industriels périodiques, qui permettrait aux enseignants de se tenir au courant de l'évolution des techniques industrielles; le recours à des professeurs invités venant du monde du travail. Ces mesures sont de nature à doter l'enseignement professionnel de ressources humaines de plus en plus qualifiées; elles devraient aussi lui permettre de s'assurer un recrutement de valeur."(97)

"...la qualité de la formation professionnelle repose largement sur le degré de compétence et l'engagement personnel des maîtres..."

"...une formation professionnelle de qualité laisse supposer également que les maîtres puissent suivre l'évolution technologique du marché du travail. Des efforts supplémentaires seront faits pour favoriser des formules permettant aux enseignants de rester en contact avec le monde du travail et de suivre son évolution.

Le Ministère tient à affirmer que la qualité et l'engagement personnel des agents d'éducation est un facteur essentiel au développement de la formation professionnelle. Aussi entend-il élaborer avec le milieu les moyens à prendre et apporter son soutien à la mise en place des mécanismes les plus adéquats pour améliorer la compétence des maîtres de la formation professionnelle."

---

(97) Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 1978, p. 67.

> "Le Ministère proposera un plan intégré de développement des stages en milieu de travail pour les enseignants. Ce plan tiendra compte des ententes existantes et pourra faire l'objet de nouvelles ententes."
>
> "...Lors de l'élaboration de ce modèle (modèle particulier de développement de la compétence des formateurs en formation professionnelle), il y aurait lieu d'examiner la possibilité d'échange du personnel entre les entreprises et les institutions, ou de prêter certains services pour des secteurs non stables ou pour des programmes de formation ad hoc."(98)

Dans un document de travail de la DGEC sur les "centres spécialisés", on constate que la formation des maîtres est envisagée dans le cadre de ces centres du fait que

> "...la concentration d'équipement et de compétence amènera certains centres spécialisés à jouer un rôle actif dans la formation des enseignants du niveau secondaire ou du niveau collégial. Tantôt ils contribueront à leur formation initiale, particulièrement dans ses dimensions pratiques; tantôt ils offriront des stages de perfectionnement permettant aux enseignants de mettre à jour leurs connaissances techniques et surtout d'acquérir une plus grande maîtrise de la didactique propre à leur spécialité..."(99)

---

(98) La Formation professionnelle des jeunes au Québec, document de travail préliminaire destiné au Colloque de l'automne 1980, ministère de l'Education, 25 septembre 1980, p. 52.

(99) Les centres spécialisés - Orientations, DGEC, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, mars 1981, p. 22.

Suite aux réflexions émises précédemment et concernant la recherche, les relations de service, les programmes de formation sur mesure et le perfectionnement technologique des professeurs, le comité d'étude sur l'enseignement professionnel recommande:

13. QUE LES COLLÈGES S'IMPLIQUENT COMME ORGANISMES-RESSOURCES DANS UNE FONCTION "CONSEIL" AUPRÈS DES ENTREPRISES DU MILIEU, CE QUI FAVORISERAIT L'ACTUALISATION DES ENSEIGNANTS ET LA FORMATION SUR MESURE.

3.4.8 Les corporations professionnelles

Un autre intervenant du "milieu" peut, ou doit selon le cas, être impliqué dans cette formation professionnelle: ce sont les corporations professionnelles.

Instauré en 1972, suite au rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (1966-1970), le Code des professions était révisé et sanctionné le 1er février 1974 par le gouvernement du Québec.

Ce n'est pas notre but, dans la présente étude, d'étudier ce Code des professions. Par contre, il est important de préciser parmi les articles qui le composent, certains points qui nous concernent plus particulièrement, soit:

- la nécessité d'une adaptation constante des champs de pratique professionnels aux besoins de l'heure et du milieu;
- la jonction de la fonction de la formation académique et de la formation professionnelle des professionnels;
- l'admission des étrangers et des Canadiens aux corporations professionnelles.(100)

---

(100) Office des professions du Québec - La Réforme des professions au Québec, René Dussault, Louis Borgeat, (extrait de la revue du Barreau, tome 34, no 3, mai 1974), pp. 3-4.

En étudiant ces trois points, nous constatons donc que les corporations professionnelles, de par la loi, sont parties prenantes de la formation professionnelle de leurs membres et ce, selon des règles spécifiques et précises à leur statut de corporation de "profession d'exercice exclusif" ou de "profession à titre réservé".

A titre d'exemples, nous pouvons citer les infirmiers(ères), techniciens(nes) en radiologie dans le premier cas, et les techniciens(nes) en technologie médicale dans le deuxième cas.

Cette distinction entre ces deux types de corporations est très importante en ce qui concerne leur intervention dans l'élaboration des programmes professionnels.

Et c'est ainsi que

> "...De façon à ce que les corporations professionnelles, dans la mesure du possible, accordent des permis d'exercice sur la seule foi des diplômes ainsi reconnus, le Code des professions prévoit que le lieutenant-gouverneur en conseil détermine par règlement, après consultation de l'Office des professions, du Conseil des universités, des établissements d'enseignement et de la corporation intéressée, les modalités d'une collaboration efficace entre celle-ci et les établissements d'enseignement du Québec dans l'élaboration des programmes d'études qui conduisent à un diplôme donnant ouverture à un permis, de même que

dans la préparation des examens ou autres mécanismes d'évaluation des personnes effectuant ces études..."(101)

Dans ces conditions, il sera donc nécessaire de bien évaluer l'importance à donner à cette intervention des corporations professionnelles dans les relations collège-milieu du travail qui doivent être conséquentes avec le type de corporation concernée. Ainsi, par exemple, il est bien évident que les exigences, conformément aux droits et privilèges conférés par la loi, de la Corporation des infirmiers(ères) ne seront pas de même nature que celles de la Corporation des technologistes médicaux où une plus grande latitude, dans ce cas, sera alors laissée aux autres intervenants (éducation et milieu du travail), et ce, tant au niveau des exigences d'admission (préalables du secondaire) qu'au plan de l'élaboration des programmes et des examens.

Les relations collège-corporations professionnelles (ou réseau collégial-corporations professionnelles-Office des professions) prendront aussi toute leur importance quant au privilège accordé aux corporations professionnelles

---

(101) Article 178 (b), Code des professions: cité dans Office des professions du Québec, La Réforme des professions au Québec, René Dussault, Louis Borgeat, (extrait de la revue du Barreau, tome 34, no 3, mai 1974), p. 13.

> "...de fixer des exigences supplémentaires - stages ou examens - s'ajoutant aux diplômes comme conditions d'obtention du permis d'exercice..."(102)

afin d'obtenir une collaboration sincère et respectée entre les collèges - réseau collégial et les corporations professionnelles dans l'élaboration d'un mécanisme d'évaluation unique et agréé par les deux parties.

En conséquence, le comité d'étude sur l'enseignement professionnel recommande:

14. QUE LA PARTICIPATION DES CORPORATIONS PROFESSIONNELLES SOIT CONSIDÉRÉE AU NIVEAU DE L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES, C'EST-À-DIRE AU SEIN DES COMMISSIONS DE PROGRAMMES.

15. QUE, DANS CES CONDITIONS, IL NE SOIT PLUS NÉCESSAIRE POUR LES CORPORATIONS PROFESSIONNELLES D'EXIGER DES EXAMENS SUPPLÉMENTAIRES AUX FINS D'EXERCICE DE LA PROFESSION.

---

(102) Office des professions du Québec - La Réforme des professions au Québec, René Dussault, Louis Borgeat, (extrait de la revue du Barreau, tome 34, no 3, mai 1974), p. 13.

3.4.9 La participation du milieu au conseil d'administration

Cette question de la composition du conseil d'administration des collèges a donné lieu à de nombreux commentaires et écrits. Nous référons donc le lecteur soit aux différents textes de lois à cet effet, soit aux travaux des divers groupes de travail et commissions de la Fédération des cégeps.

Nous nous limiterons, dans le présent texte, à rappeler le rôle qu'avait prévu le gouvernement en créant ces corporations publiques, les collèges, avec leur conseil d'administration où

> "...cette appartenance du collège au milieu comporte deux dimensions fondamentales: d'une part, la participation des éléments actifs avec lesquels elle évolue dans un milieu donné à la gestion et au développement de l'institution; d'autre part, la nécessité où se trouve l'institution de définir sa vocation par rapport à celle de l'ensemble de la communauté culturelle, sociale et économique à laquelle elle participe.
>
> a) par la composition du conseil d'administration,
>
> b) par la vocation que le collège se définit.
>
> Outre cette forme d'appartenance au milieu que reflète la composition du conseil d'administration, le collège devra définir sa vocation en s'assurant qu'elle correspond réellement à celle de la communauté sociale dans laquelle il s'inscrit."(103)

---

(103) L'Enseignement collégial et les collèges d'enseignement général et professionnel, ministère de l'Education, document no 3, octobre 1967, p. 45.

Soeur Ghyslaine Roquet, en 1977 lors du Cégepdix, faisait l'évaluation suivante de l'expérience de dix ans des cégeps quant au rôle joué par les conseils d'administration:

> "...En fait, je pense qu'on a tellement occupé les conseils d'administration avec des questions d'administration interne qu'ils n'ont pas été capables de jouer leur rôle de pont entre le cégep et le milieu...
>
> Nous avions entrevu alors, un conseil d'administration composé en grande partie de gens du milieu - d'industriels, de commerçants, de professionnels, de gens des syndicats - qui serait donc une tranche de la population active d'une région, particulièrement des forces économiques et sociales, et qui donnerait à chaque cégep sa personnalité, son orientation, en l'aidant à mordre sur la réalité de sa région..."(104)

Dans la conjoncture actuelle où toutes les décisions majeures (orientations, budget, programmes,...) sont prises au niveau central, il nous semble utopique que le "milieu" puisse jouer ce rôle prépondérant en participant au conseil d'administration. Ces administrateurs ne font "qu'administrer" des directives et ce, à l'intérieur d'un cadre relativement rigide.

---

(104) Réalisations des cégeps depuis 10 ans 1967-1977, Cégepdix, Fédération des cégeps, dossier préliminaire mai 1977, p. 24.

On a souvent voulu comparer le rôle des cégeps à celui assumé par les collèges communautaires américains (105) comme nous l'avons déjà mentionné, mais il en est tout autrement: ces deux entités "fonctionnant" dans des structures bien différentes. Ainsi, la participation effective du milieu dans les collèges communautaires américains s'explique facilement par le fait que des "impôts régionaux" sont perçus par l'institution d'enseignement, d'où une certaine latitude pour administrer ces fonds provenant directement de la région en fonction de ses objectifs régionaux identifiés par elle. Il en est tout autrement des cégeps.

Enfin, nous mentionnerons que cette participation "du milieu" au sein des conseils d'administration des collèges se retrouve également dans la composition du nouveau Conseil des collèges où siègent des représentants provenant des collèges, des milieux de travail, des universités, des régions du Québec et des représentants du gouvernement, soit tous les intervenants dans la formation, et qui reflète ainsi la position amorcée par le gouvernement du Québec quant à cette concertation ou intégration collège-milieu.

> "Dans une société comme la nôtre, des organismes indépendants et solidement enracinés dans le milieu ont puissamment contribué à stimuler la

---

(105) L'Enseignement supérieur court - Recherche d'une identité, O.C.D.E., 1973, pp. 149-150 et 151.

collaboration et la concertation et à favoriser la poursuite de l'excellence. Le gouvernement est d'avis qu'il manquait au réseau collégial un tel organisme et que le Conseil des collèges concourra à orienter et à soutenir la prochaine étape de l'évolution des collèges."(106)

---

(106) Les Collèges du Québec, Nouvelle étape, Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps, 1978, p. 77.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1- QUE le collège réponde d'abord aux besoins de formation de la population et ensuite aux besoins d'un milieu socio-économique bien défini.

2- QUE les politiques gouvernementales, traduites en règles administratives et budgétaires, favorisent l'intégration du collège dans son milieu en particulier via le développement de l'éducation aux adultes, et ce, conformément au double rôle du collège défini plus haut, vis-à-vis de la population et vis-à-vis du milieu socio-économique.

3- QUE les moyens suivants soient instaurés:

a) la révision des critères d'organisation et de distribution des services de la formation professionnelle en fonction des besoins des différentes clientèles et des caractéristiques démographiques et économiques des différents milieux;

b) l'élaboration d'un plan de développement de la formation pratique en milieu de travail;

c) la concertation éducation - travail sous la responsabilité de la direction régionale;

d) la mise en place de mécanismes permanents de liaison éducation - travail;

e) la diffusion du bilan des ententes sectorielles régionales.

4- QUE des commissions de programmes telles que définies dans le présent rapport du comité d'étude sur l'enseignement professionnel (document sur les programmes) soient instaurés à titre de moyens favorisant une concertation structurée entre le monde de l'éducation et le monde du travail.

5- QUE le stage, considéré comme une méthode pédagogique privilégiée pour l'enseignement professionnel, soit reconnu comme moyen concret favorisant la concertation collège - milieu.

6- QU'IL y ait une concertation entre les collèges concernés pour la répartition des lieux de stages.

7- QUE la coordination du stage se réalise au niveau régional.

8- QUE cette coordination régionale soit réalisée entre divers niveaux d'enseignement impliqués.

9- QUE cette coordination régionale soit intégrée dans une planification et une coordination provinciale.

10- QUE les relations de service, comme mécanisme de concertation collège - milieu, soient inventoriées et développées tout en identifiant de façon précise les responsabilités à assumer par les deux parties eu égard à leur mission première et fondamentale.

11- QUE les directives administratives gouvernementales soient assez souples pour favoriser ces relations de service collège - milieu.

12- QUE l'approche de la formation sur mesure soit encouragée et favorisée par le ministère de l'Education dans le cadre de ses règles administratives.

13- QUE les collèges s'impliquent comme organismes-ressources dans une fonction "conseil" auprès des entreprises du milieu, ce qui favoriserait l'actualisation des enseignants et la formation sur mesure.

14- QUE la participation des corporations professionnelles soit considérée au niveau de l'élaboration des programmes, c'est-à-dire au sein des commissions des programmes.

15- QUE, dans ces conditions, il ne soit plus nécessaire pour les corporations professionnelles d'exiger des examens supplémentaires aux fins d'exercice de la profession.

ANNEXES

ANNEXE I

EXTRAITS DU RAPPORT

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION

ÉDUCATION ET EMPLOI
DOCUMENT DE TRAVAIL

PHÉNOMÈNE DES STAGES AU NIVEAU COLLÉGIAL

RAPPORT

NOVEMBRE 1975

FERNAND CHÊNEVERT

88-1193

Liste des recommandations

Chapitre 2. - Notion de stage — Pages 24 - 25

1- Que la DIGEC fasse sienne la signification du mot stage proposée au chapitre 2, article 1 afin d'éliminer toute équivoque sur le vocable "stage".

2- Que la DIGEC reconnaisse le principe de l'uniformisation des objectifs généraux d'un programme de stages pour une option professionnelle donnée.

3- Que la DIGEC, par le biais de ses comités provinciaux de programmes, définisse pour chaque programme de stages d'une option professionnelle donnée les objectifs généraux d'un stage.

4- Que la DIGEC reconnaisse le principe que l'élaboration des objectifs spécifiques d'un stage soit sous la responsabilité des centres d'enseignement.

5- Que la DIGEC modifie, par le biais de ses comités de révision de programmes, tous les programmes dans lesquels les comités provinciaux de programmes recommanderaient l'intégration de l'expérience- stage comme complément essentiel à la formation professionnelle.

6- Que la DIGEC, par le biais de son service des mesures et des évaluations, standardise les instruments de mesure et d'évaluation des stages afin que puisse se comparer la valeur formative des stages. (Cependant les instruments de mesure peuvent varier d'une option à une autre).

· Liste des recommandations (suite)

Chapitre 3. - Problématique des stages: les contraintes — Pages 36 - 41

7- Que la DIGEC se dote d'une politique de stages le plus rapidement possible, de telle sorte que l'encadrement pédagogique des programmes de formation professionnelle soit le même dans tous les centres d'enseignement qui dispensent ces programmes.

8- Qu'une coordination efficace et rationnelle dans le domaine des stages s'appuie sur la bonne foi et l'implication des cegep d'une même région.

9- Que la coordination des stages se fasse selon un plan régional.

10- Que cette coordination régionale soit chapeautée par une planification et une coordination provinciales réalisées par les différents coordonnateurs régionaux.

11- Que des moyens (informatique, publicité) soient mis à la disposition des régions.

12- Qu'il y ait collaboration entre les instances régionales du MTM, CMC et MEQ concernant le recrutement des entreprises désireuses de participer à un programme de stages.

13- Qu'au niveau d'une région et lorsqu'une option professionnelle touche plus qu'un niveau scolaire, qu'il y ait une coordination entre les niveaux impliqués en ce qui a trait aux possibilités de stages (ex: techniques infirmières et infirmière-auxiliaire).

Liste des recommandations (suite)

Chapitre 3. - Problématique des stages: les contraintes (suite)

Pages
49 - 58

14- Que la Commission des accidents du travail protège les étudiants qui doivent effectuer des stages afin de compléter leur formation professionnelle.

15- Que le centre d'enseignement protège par une assurance "Responsabilité civile générale " tous ces étudiants stagiaires sans exception.

16- Que le centre d'enseignement protège par une assurance-accident, avec clause d'invalidité, tous ses étudiants stagiaires jusqu'à ce que la Commission des accidents du travail puisse en assurer la protection.

17- Que le centre de stage protège par une assurance professionnelle les stagiaires de même que le personnel d'encadrement.

18- Que le centre d'enseignement défraye le personnel d'encadrement de la surprime "plaisir et affaire" qu'il verse pour son assurance automobile.

19- Que la DIGEC voie à faire vérifier, par le contentieux du MEQ, les conséquences juridiques de sa politique d'assurances en matière de stages.

20- Que la DIGEC, par le biais des collèges, s'assure que l'étudiant stagiaire ne soit pas considéré ni utilisé comme un travailleur, mais au contraire comme un individu en formation.

Liste des recommandations (suite)

Chapitre 3. - Problématique des stages: les contraintes (suite)

Pages
58 - 61

21- Que la DIGEC étudie la convention collective des enseignants du niveau collégial afin de recommander, le cas échéant, les modifications qui faciliteront l'implantation des stages dans les programmes d'enseignement professionnel.

22- Que la DIGEC recommande au Service des prêts et bourses, de considérer davantage dans l'étude de dossiers les cas d'étudiants qui ont des dépenses additionnelles occasionnées par la tenue d'un stage, ou les cas d'étudiants qui auront à faire des stages supervisés et non rémunérés durant la saison estivale, de telle sorte que ces étudiants-stagiaires ne soient pas pénalisés financièrement à cause de leur stage.

23- Que la DGP et/ou la DIGEC fasse une étude des coûts des différentes polices d'assurances requises pour protéger adéquatement les étudiants-stagiaires durant leurs stages.

24- Que la DIGEC prévoie des budgets dans le but de faciliter la mise sur pied des différents bureaux régionaux de stages.

25- Que la DIGEC prévoie immédiatement des procédures de remboursement des primes que réclamera la CAT lorsqu'elle protègera les étudiants-stagiaires durant leurs stages.

Liste des recommandations (suite)

Chapitre 4. - Structures administratives pour solutionner la problématique des stages

Pages 73 - 90

26- Dans les régions où existe un service régional d'admission (SRA), qu'un service régional des stages (SRS) se greffe à cette structure existante.

27- Que dans les régions où il n'y a pas de service régional d'admission (SRA) mais plutôt une régionalisation de cegep, qu'un service régional des stages (SRS) se greffe à cette régionalisation de cegep.

28- Que dans les régions où il n'y a pas de service régional d'admission (SRA) ni de régionalisation de cegep, que le cegep passe des contrats de service avec le service régional d'admission et/ou, selon les besoins, avec le service régional des stages (SRS) le plus proche de son territoire afin d'obtenir les mêmes avantages et les mêmes services que les autres collèges.

29- Que les services régionaux des stages soient dotés de moyens nécessaires pour implanter le service BIREI.

30- En vertu de la Loi 51, que le MTM, par le biais des DRM, assume la responsabilité de recruter les centres de stages nécessaires à la tenue des stages du niveau collégial.

Liste des recommandations (suite)

Chapitre 4. - Structures administratives pour solutionner la problématique des stages (fin) Page 90

31- Que le CMC cegep participe à l'opération recrutement afin de recueillir toutes les informations utiles pour implanter BIREI.

32- Que la DIGEC, par le biais des services régionaux des stages, amorce une campagne publicitaire axée sur la sensibilisation des employeurs au phénomène des stages dès qu'elle aura élaboré sa politique des stages.

Liste des recommandations (suite)

Chapitre 5. - Mécanismes pour opérationaliser les stages Page 107

33- Que la DIGEC dote ses centres d'enseignement d'un protocole d'entente qui préalablement aura été vérifié par le contentieux du MEQ.

34- Que la DIGEC mette à la disposition des centres d'enseignement, par le biais des services régionaux des stages, une convention de stage qui aura été préalablement vérifiée par le contentieux du MEQ.

35- Concernant les signataires de la convention de stage, nous recommandons que la DIGEC accepte une procédure souple de décentralisation afin de faciliter la démarche d'opérationalisation des stages.

36- Que les services régionaux des stages aient les ressources nécessaires pour réaliser et diffuser dans chaque région un guide pratique pour opérationaliser les stages, lequel guide sera adapté aux disparités régionales.

Liste des recommandations (suite)

Chapitre 6. - Mécanismes pour implanter la mécanique — Pages 111 - 118

37- Afin d'intégrer des stages dans les programmes qui n'imposent pas présentement de stages obligatoires, nous recommandons que la DIGEC, par le biais des comités provinciaux de programmes, étende la consultation provinciale sur les stages à d'autres personnes qui sont impliquées dans le déroulement d'un stage, et nous citons: les associations patronales et syndicales, les comités paritaires, les comités consultatifs ainsi que certains professeurs qui ne font pas partie des comités provinciaux de programmes.

38- Que la DIGEC nomme un coordonnateur qui aura la responsabilité d'organiser la consultation provinciale sur les stages pour l'ensemble des programmes.

39- Que les recommandations de modification de programmes soient acheminées dans les plus brefs délais aux différents comités de révision des programmes de telle sorte que le renouveau pédagogique dans le secteur professionnel s'amorce le plus rapidement possible.

40- Que la DIGEC adopte l'hypothèse No 2 concernant la modification d'un programme professionnel.

Liste des recommandations (suite)

Chapitre 7. - Hypothèses d'implantation de la mécanique Page 121

41- Qu'un service régional des stages soit expérimenté dès septembre 1976 sur le territoire du SRAM et que ce SRS - BIREI soit rattaché administrativement à la structure SRAM.

1- Signification du mot stage

Le stage est une période de temps allouée à l'intérieur d'un programme de formation et durant laquelle un étudiant se retrouve dans un milieu réel de travail.

2- Conditions pour qu'il y ait stage

. Le stagiaire doit oeuvrer dans la sphère de sa spécialisation.

. Il doit oeuvrer à un niveau valable en regard de sa formation afin de pouvoir mesurer précisément le chemin qui lui reste à parcourir ou les connaissances qu'il doit davantage approfondir.

. Durant son stage, il doit oeuvrer, autant que possible, dans tous les départements connexes à sa sphère de spécialisation.

. Il doit avoir la possibilité de participer de façon active, et non seulement en tant que spectateur, à l'activité quotidienne de l'entreprise.

. Par contre, durant son stage, il ne doit en aucun cas être considéré comme un travailleur attitré de l'entreprise afin d'éviter tout problème de production et de conceptualisation du mot stagiaire qui ne signifie pas "Cheap Labor". (cf. Article 10, convention de stage, chapitre V No 2).

. Le stage qui est offert doit être suffisamment étoffé, de telle sorte qu'il constitue un défi professionnel pour le stagiaire.

. Le contenu du stage doit préalablement être établi et les exigences, précisées dans une convention de stage. (cf. chapitre V No 2).

3- Dynamique du processus "Stage": Objectifs

Pourquoi organiser des stages?

Depuis cinq ans, le stage est considéré de plus en plus comme une composante importante et, dans certains cas, essentielle du processus éducatif du futur technicien. En coordonnant l'expérience du stage avec le programme d'études d'un étudiant, les responsables pédagogiques permettent à cet étudiant de réaliser que la théorie et la pratique deviennent intimement liées et dès qu'il se rend compte de la relation qui existe entre le travail qu'il effectue et les principes qu'il étudie, il développe un plus grand intérêt pour ses études, acquiert une plus grande motivation et, par le fait même, y trouve plus de satisfaction.

Sur le plan personnel, le stage pratique en milieu réel de travail offre à l'étudiant une occasion exceptionnelle de s'initier aux relations humaines et aux divers problèmes qu'elles peuvent poser. Cette occasion favorise une rupture plus grande avec le monde étudiant et un rapprochement avec le monde du travail, ce qui ne peut que faciliter son intégration au marché du travail. Le stage aide donc l'étudiant à s'orienter vers le monde du travail, c'est pour lui une occasion privilégiée de mettre à l'essai ses talents et ses connaissances tout en recevant le soutien professionnel dont il a besoin. Dans un tel contexte de travail, l'étudiant développera chez lui un sens des responsabilités, un esprit de collaboration et une maturité qui faciliteront une adaptation plus rapide dans son milieu professionnel. En

ayant l'occasion d'oeuvrer dans un certain nombre d'entreprises, le diplômé fait preuve d'une plus grande "adaptabilité" lors de son arrivée sur le marché du travail.

D'un autre côté, le stage permet, à l'entreprise qui reçoit un stagiaire, de mesurer la valeur de l'individu en tant qu'employé éventuel. L'expérience-stage permet à l'employeur de sélectionner parmi un certain nombre d'étudiants, le futur employé qui correspond le mieux aux attentes de son entreprise. Le stage se révélera peut-être la meilleure méthode sélective des futurs employés. Egalement, en participant à l'expérience-stage, l'industrie collabore indirectement au renouveau des programmes d'enseignement professionnel, situation qu'espère toutes institutions scolaires.

Dimensions d'un stage

Règle générale, nous retrouvons deux dimensions fondamentales dans un stage. Il s'agit de la dimension pédagogique et de la dimension professionnelle. Ainsi, les objectifs qu'il nous faudra développer devront tenir compte de ces dimensions.

Les objectifs pédagogiques proposeront alors des aspects techniques à développer ou à maîtriser tandis que les objectifs professionnels proposeront des orientations de travail et un perfectionnement à assumer plutôt qu'une mesure du changement effectué entre l'arrivée et le départ du stagiaire.

Etant donné que nous n'envisageons pas de dissocier la dynamique du stage par rapport au programme de formation, lorsque viendra le temps d'énoncer les objectifs d'un stage, il ne faudra jamais perdre de vue les objectifs du programme de formation professionnelle.

Note: les objectifs

I- Les objectifs du programme

II- Les objectifs généraux du stage

III- Les objectifs spécifiques du stage

A- plan personnel
B- plan professionnel

I- Les objectifs du programme

Nous nous référons ici aux objectifs décrits dans l'annuaire de la DIGEC pour chaque programme professionnel.

II- Les objectifs généraux du stage

. Permettre à l'étudiant de se préparer au marché du travail en se mettant à l'épreuve dans un milieu réel de travail et en vivant des situations authentiques de travail.

. Par cette démarche, permettre à l'étudiant d'accroître son intérêt pour sa formation professionnelle, car il verra le lien étroit qui existe entre les principes qu'il étudie et leur implication concrète dans un milieu réel de travail.

. Favoriser l'intégration complète de l'étudiant dans son milieu de travail et, par le fait même, faciliter son adaptation à ses futures fonctions de travail.

. Faire bénéficier le stagiaire de l'expérience et des connaissances des professionnels oeuvrant dans le même domaine.

- Offrir un contenu qui soit en rapport direct avec les connaissances acquises par l'étudiant et également lui permettre de se familiariser avec l'exercice de sa future profession.

- Faire découvrir ou faire mieux connaître les activités auxquelles sa spécialisation le prépare.

- Appliquer, puis confronter la théorie à la pratique dans le but de permettre à l'étudiant de compléter sa formation professionnelle.

- Analyser les méthodes de travail en vigueur dans l'industrie afin de mieux développer sa propre méthode de travail.

- Permettre à l'étudiant stagiaire de prendre en main sa formation professionnelle.

- Développer chez le stagiaire, l'esprit d'initiative, le sens des responsabilités, l'esprit critique, le sens d'observation de même que l'esprit d'analyse et de synthèse.

III- Les Objectifs spécifiques du stage

A. Plan personnel

Le stage doit amener l'étudiant:

- à déterminer la qualité de son fonctionnement personnel ainsi que les moyens de l'améliorer.

- à identifier ses réactions personnelles en situation de travail afin de mieux connaître et de mieux comprendre les autres.

. à identifier les lacunes dans sa formation professionnelle et à prendre les moyens pour les combler.

. à se faire un portrait plus réaliste du genre de travail qu'il aura à effectuer à sa sortie du collège.

. à combler son manque d'information sur l'existence et la nature des postes qui l'attendent lors de son entrée sur le marché du travail.

B. Plan professionnel

A la fin de son stage, le stagiaire devra être en mesure:

. d'identifier les composantes d'un problème propre à sa sphère de spécialisation, de choisir des types d'interventions adéquates et d'en mesurer l'impact.

. de penser et d'agir professionnellement.

. de s'adapter rapidement à diverses situations de travail. (travail de groupe; travail individuel).

. d'arriver à une meilleure connaissance et à une pleine compréhension de son futur milieu de travail.

. d'évaluer son action et de mieux réaliser ses possibilités professionnelles.

. de préciser le secteur spécifique où il aimerait s'orienter.

. de faire le point sur les connaissances acquises et de développer une perception plus sensible des problèmes tels qu'ils surgissent dans l'entreprise.

* * *

Nous n'avons pas voulu clore ce chapitre sur les objectifs d'un stage sans élaborer quelques objectifs (certains parleront des avantages) propres à l'école et à l'entreprise.

Objectifs pour l'école

- Grâce à un contact continu avec l'entreprise, l'école peut offrir des programmes de formation professionnelle plus adaptés aux besoins réels du marché du travail.

- Elle peut mieux faire connaître le rôle et la place du technicien dans le milieu industriel.

Obligations de l'école

- Voir à ce que le stagiaire puisse réaliser son stage dans une entreprise qui offre une diversité de postes connexes à sa spécialisation afin qu'il puisse se familiariser avec différentes fonctions de travail.

- S'assurer que le milieu où s'effectue le stage est propice à l'adaptation de l'étudiant.

- Superviser le travail du stagiaire dans l'entreprise afin d'éviter "le travail à bon marché".

Objectifs pour l'entreprise

- Par le biais des stages, jouer une certaine influence sur le contenu des programmes de formation professionnelle.

. Se sensibiliser à la formation que reçoivent les futurs techniciens.

. Prendre conscience que l'étudiant n'est pas un produit achevé, mais un être en formation.

. Participer à l'évolution de l'enseignement en regard des exigences du marché du travail.

. Etablir une meilleure relation avec l'école.

. Pouvoir, à la fin du stage, sélectionner du personnel qualifié afin d'assurer la relève dans son entreprise.

. Prévoir ce que sera la main-d'oeuvre de demain.

. Participer "activement" à la formation du futur technicien.

Obligation de l'entreprise

. Fournir au stagiaire une ambiance propice à son adaptation au milieu de travail.

4- Types de stages

Lorsqu'un cegep parle de formation professionnelle, il le fait toujours en termes de programme de formation. Nous envisageons le secteur des stages industriels de la même façon. Nous parlerons d'un programme de stage pour un étudiant inscrit dans tel ou tel programme de formation professionnelle. Il nous apparaît de plus en plus évident que nous ne pouvons pas disso-

cier l'expérience-stage et l'aspect pédagogique du stage. Pour cette raison, nous sommes conscient qu'il nous faudra spécifier les activités d'un stage avec ses étapes de réalisation, le pourquoi de ces étapes, les types d'expériences propres au niveau et au programme d'étude de l'étudiant.

Le stage n'est pas un prétexte pour donner bonne conscience aux éducateurs face à la formation professionnelle d'un jeune. Le stage n'est pas davantage une visite industrielle de "x" heures/semaine afin d'exhiber devant le jeune les rouages de l'entreprise. Le stage n'est pas non plus un prétexte de l'entreprise pour avoir dans ses murs un ouvrier "bon marché".

S'il est de plus en plus admis qu'il faut ajouter un complément à la formation théorique en termes de dimension pratique, le stage a de plus en plus sa raison d'être. Encore faut-il se donner des règles et une démarche uniforme.

Combien de fois un aide pédagogique individuel a vu un étudiant abandonner ses cours à la suite d'une expérience de stage parce qu'il venait de réaliser que le travail pour lequel il se préparait ne correspondait pas à ses attentes, à la publicité que l'on fait de telle ou telle profession dans les journaux ou dans les monographies. Le stage, dans certains cas, peut démystifier certaines professions, corriger des situations où des étudiants demandent une réorientation professionnelle pour des motifs d'ignorance de la profession à laquelle ils se préparaient.

Démarche d'un programme de stage

Pour toutes les raisons énumérées ci-dessus, nous envisageons la dimension "stage" en fonction d'un programme de stages avec ses différents types de stages, ses approches, ses démarches ainsi que ses objectifs propres.

A notre avis, tout stage industriel doit comprendre deux (2) étapes à parcourir dans les deux dernières années du collégial.

Stage: objectif d'orientation

A la quatrième session d'études c'est-à-dire lorsque l'étudiant doit faire son choix de spécialisation, il est appelé à faire un type de stage qui facilite son choix professionnel. La caractéristique de ce stage réside dans le fait que l'étudiant ne sera pas mis en situation de travail durant ce stage. Au contraire, il sera mis en situation d'observation. C'est en observant le climat de travail, les gestes que posent les travailleurs ainsi que le type de travail que demande telle ou telle profession que l'étudiant arrivera à réaliser l'objectif de ce stage, soit de choisir plus facilement sa sphère de spécialisation.

Ce stage, que l'on peut appeler, pour les besoins de la cause, stage à caractère d'orientation, a pour but d'amener le jeune dans l'entreprise afin de lui montrer les règles et les exigences de celle-ci; de lui montrer les bons et les mauvais côtés de telle ou telle profession; de lui faire visualiser et observer des situations de travail dans le but de l'aider à faire son choix professionnel et de démystifier certains secteurs de travail; de l'amener à comprendre les gestes que posent les travailleurs de l'industrie afin de faire le lien avec la formation théorique qu'il a déjà reçue et qu'il recevra durant l'année de collège III. Ce genre de stage permet également à l'étudiant d'analyser en détail le travail qu'il peut avoir à effectuer, les conditions dans lesquelles il doit oeuvrer de même que les exigences qu'il devra assumer s'il choisit telle ou telle concentration professionnelle. A la suite de ce stage, l'étudiant se

sentira d'autant plus motivé dans la poursuite de ses études qu'il aura compris pourquoi il étudie.

Note: Le stage d'orientation peut être compensé par des visites industrielles vraiment bien organisées et à la suite desquelles l'étudiant doit rédiger un compte rendu sur ce qu'il a observé. Il peut être compensé aussi par la visite de l'industrie dans l'école, par le biais de rencontres, de films ou de conférenciers.

D'autres approches peuvent alors être répertoriées. Ces solutions de rechange répondraient aux mêmes objectifs des stages à caractère d'orientation tout en évitant les démarches et la mécanique de stages qui pourraient être compliquées dans certaines options professionnelles à cause du trop grand nombre d'étudiants comme c'est le cas pour les techniques administratives.

Il n'en demeure pas moins que ce stage d'orientation est des plus importants dans le cheminement pédagogique et professionnel de l'étudiant. A nous de trouver des moyens pour faciliter sa réalisation.

Durée du stage

Ce stage, qui veut répondre à un besoin d'orientation par le biais de l'observation et de techniques connexes, peut se réaliser par des séjours de "x" nombre de jours pour chaque champ de spécialisation (maximum 3) du programme auquel l'étudiant est inscrit.

Note: La durée du stage est facultative. Il faudrait réajuster ou adapter le nombre de jours en regard des exigences, des contraintes de chaque programme de même que des disponibilités de centres de stages.

Une deuxième dimension importante dans la formation professionnelle d'un jeune est la formation pratique dans l'industrie. Après avoir acquis un bagage de connaissances théoriques, l'étudiant se doit d'aller vérifier, par un travail pratique dans l'industrie, ce qu'il a appris afin d'identifier les points faibles de sa formation, de juxtaposer ses connaissances théoriques à un apprentissage pratique, d'échanger avec les professionnels qui demain seront des confrères, d'acquérir des connaissances pratiques.

Stage: objectif d'adaptation

L'étudiant est présentement rendu à sa sixième session d'études. Il vient de terminer un premier semestre de spécialisation. A ce niveau, le stage peut prendre différents aspects selon les besoins ou les exigences de tel ou tel programme. Si, par exemple, un étudiant est inscrit dans un programme où la situation de travail peut être en grande partie reconstruite en laboratoire (techniques de secrétariat), le stage de fin d'études pourrait prendre une dimension expérimentale vis-à-vis non pas la situation de travail, mais plutôt de contexte de travail avec ses implications sur le plan personnel et interpersonnel, sur le plan professionnel et interprofessionnel. Ainsi, ce type de stage aurait pour objectif d'aider l'étudiant à reconstituer l'apprentissage de sa spécialité dans un milieu réel de travail

afin de l'adapter aux exigences du vécu. Tout en pratiquant ses habiletés, il devra "prioritairement", durant ce stage, expérimenter la dimension "le vécu" de la profession. Il verra à s'adapter au contexte réel de travail. Comme second objectif, l'étudiant pourra compléter son acquisition de connaissances.

Stage: objectif d'apprentissage

Pour un étudiant qui se serait inscrit dans un programme professionnel où la situation de travail ne peut entièrement se reproduire en laboratoire (ex. techniques infirmières), ce stage devient une composante intégrante de la formation du jeune. Il lui procure l'apprentissage pratique dont il a besoin pour exercer sa profession. Il va de soi que ce type de stage doit s'échelonner sur une plus longue période, étant donné qu'il répond "prioritairement" à des objectifs d'acquisition d'habiletés et de méthodes de travail. Durant ce stage, l'étudiant doit acquérir des connaissances théoriques et pratiques. En second lieu, il peut également expérimenter ses facilités d'adaptation dans son milieu réel de travail.

Stage: objectif de manipulation

Pour un étudiant qui se serait inscrit dans un programme professionnel où la situation de travail de même que le contexte de travail peuvent se retrouver en grande partie reconstitués en laboratoire ou dans des locaux de cours (techniques de la métallurgie), le stage devient une occasion d'aller faire vérifier ses connaissances et ses possibilités de travail par des professionnels. Durant ce stage, le jeune accomplit sous surveillance constante le travail qu'il aura à effectuer plus tard. Il a l'occasion de se familiariser avec l'outillage utilisé

dans l'industrie. De plus, il est en mesure de voir où il en est sur le plan professionnel et surtout ce qui lui reste à acquérir au contact des travailleurs qu'il côtoie.

Ainsi, l'objectif premier de ce type de stage est de permettre à l'étudiant de manipuler les outils et la matière première de son milieu de travail. Par contre, comme second objectif, l'étudiant peut découvrir des méthodes de travail différentes de celles qu'on lui a enseignées, ou encore il a l'occasion de vivre des relations patron- employé, ce qui ne fait que faciliter son adaptation au marché du travail.

Note: Nous sommes conscient que beaucoup de stages peuvent à la fois recouper des objectifs d'adaptation et d'apprentissage, car le contexte, dans lequel s'effectuent ces stages, exige une connaissance théorique, une connaissance du milieu, une application des connaissances acquises, une répétition de gestes qui produit l'acquisition d'habiletés.
Ici, notre but est de faire ressortir différents types de stages avec leurs objectifs propres. Lorsqu'un étudiant est envoyé en stage, on doit bien définir quelles sont les expériences ou plutôt quels objectifs de stage il doit réaliser. Certes, il est très difficile de dissocier les concepts adaptation, apprentissage et manipulation. Cependant, en termes d'objectifs, il est possible de prévilégier un concept avant l'autre. C'est ce que nous avons essayé de faire en définissant les types de stage en regard des objectifs à atteindre.

Autres types de stages

Plusieurs autres types de stages mériteraient d'être étudiés en profondeur, par exemple les stages postétudes ou préemploi, c'est-à-dire les stages organisés au terme des études dans le but de faciliter le placement. Ces types de stages semblent assez populaires au niveau secondaire. Citons également les stages alternatifs ou coopératifs, c'est-à-dire un programme de formation basé sur une répartition mi-temps industrie, mi-temps école. Nous retrouvons davantage cette formule au niveau universitaire surtout dans la région de Sherbrooke. Le cegep de Hull expérimente dans l'option "techniques administratives" cette formule de stage. Dawson et Sept-Iles travaillent également dans ce domaine.

> Note: Le stage peut se dérouler dans l'entreprise sous forme de projet. Le responsable du centre de stage peut proposer un projet de stage qui devra être réalisé par le ou les stagiaires.
>
> A titre d'exemple, on pourrait demander de réaliser un programme d'informatique pour mettre à jour l'inventaire d'une compagnie; de faire l'analyse de la structure organisationnelle d'un département; de penser à l'élaboration d'une maquette; etc.

5- Evaluation

Si le stage devient le prolongement d'un cours ou d'un programme de formation, il est important d'en mesurer l'efficacité et la pertinence. Pourtant, une question se pose ici: Le stage

doit-il être soumis à un contrôle pédagogique, et si oui, comment attribuer une note à une expérience tellement personnelle et individuelle?

Plusieurs éléments de réponse ont déjà été mentionnés et expérimentés dans le réseau collégial. Dans certains cegep, on se dit que si le stage est le prolongement d'un cours, il doit être évalué comme on évalue un cours. Par conséquent, le cours recevra une note de 70%, tandis que le stage complétera la note avec un 30%. A Rimouski, nous avons comme proportion 55% pour le cours et 45% pour le stage.

> Note: La proportion peut varier selon les collèges, mais il faudrait en arriver à une standardisation des instruments de mesure.

* * *

La note du stage se donne à partir d'un rapport de l'étudiant stagiaire, d'une évaluation objective que fait l'employeur au moyen d'une grille que le collège lui fournit et d'une évaluation faite par le personnel d'encadrement du centre d'enseignement.

Rapport du stagiaire

Buts

Permettre de voir chez le stagiaire ses aptitudes pour synthétiser et analyser une expérience vécue dans un milieu donné, pour formuler des critiques constructives de

même que des recommandations concrètes à titre d'aboutissement du travail d'analyse.

Contenu

Le rapport comprend trois (3) parties. Première partie: la perception de l'entreprise, c'est-à-dire la perception qu'a le stagiaire de l'organisation qui l'a reçu en stage. Deuxième partie: l'analyse, c'est-à-dire que l'étudiant décrit la marche qu'il a suivie durant son stage de même que les résultats auxquels il est parvenu. Troisième partie: la synthèse, c'est-à-dire que l'étudiant conclut son rapport par des recommandations et des critiques sur son stage, sur le travail qu'on lui a confié. Il évalue son rendement dans l'entreprise en tenant compte des obstacles ou des contraintes qu'il a rencontrés.

Présentation

Encore ici, la formule varie selon les cegep. En effet, certains demandent à l'étudiant de présenter un rapport écrit auquel on attribuera une note. Par contre, d'autres responsables demandent à l'étudiant de présenter verbalement son rapport tout en commentant son expérience. D'autres cegep exigent les deux genres de présentation.

<u>Rapport de l'entreprise</u>

But

Permettre de recueillir l'opinion de l'employeur sur la valeur du stage effectué de même que sur l'étudiant stagiaire. Le rapport permet également à l'école de vérifier la pertinence de l'expérience-stage pour l'entreprise.

Moyens

A partir d'une grille d'analyse que l'employeur ou le responsable du stagiaire dans l'entreprise doit remplir, on demande de spécifier et de décrire le contenu du stage que le stagiaire a réalisé, d'énumérer les activités et les secteurs où il a oeuvré.
Dans un deuxième temps, on demande à l'employeur (ou à son répondant) d'évaluer le rendement du stagiaire sur des points précis comme:

- la motivation
- la faculté d'adaptation
- l'aspect créatif
- le sens des responsabilités
- le jugement
- les connaissances professionnelles
- l'esprit de décision
- le sens de l'organisation.

Dans une troisième partie, on demande à l'employeur (ou à son répondant) de faire ses commentaires personnels sur le stage et sur le stagiaire. Cette dernière phase est facultative. Pour recueillir ces précieux commentaires, on peut demander à l'employeur (ou à son répondant) de répondre à une question très générale: "Hypothétiquement, engageriez-vous l'étudiant que vous avez reçu en stage? Commentez". (cf. exemple de grille d'analyse pour l'employeur immédiatement à la fin de cette partie. Cette grille provient du document de monsieur Jean-Paul La Rue).

La note finale du stage est attribuée au stagiaire par son professeur-responsable du stage au moyen des sources d'information suivantes:

A- L'évaluation faite par le représentant de l'entreprise sur les formules prévues à cette fin. Il s'agit de coter l'étudiant selon un certain nombre de facteurs d'évaluation qui sont pondérés de 1 à 5.
La note est donnée par la moyenne des résultats selon l'échelle choisie.

B- Le rapport de stage qui est remis par l'étudiant à son professeur-responsable du stage. La pondération suivante sert à quantifier les rapports de stages.

1- informations fournies par l'étudiant
("x" points sont accordés à chaque facteur)

- habileté à exprimer les expériences vécues
- analyse des éléments recueillis
- synthèse effectuée à la suite de l'analyse
- rapprochement entre la théorie et la pratique
- commentaires critiques de l'expérience

2- qualités de la présentation du rapport
("x" points sont accordés à chaque facteur)

- langue d'expression
- logique dans l'organisation des éléments
- forme d'expression

<u>Contrôle des stages par le personnel d'encadrement du centre d'enseignement</u>

1- Chaque professeur enseignant aux finissants qui partent en stage ou chaque professeur libéré pour organiser des stages est responsable d'un groupe de stagiaires.

2- Ce responsable de groupe de stagiaires doit rencontrer les responsables des centres de stages afin de dresser et d'élaborer un programme de stages pour ses étudiants.

3- Il doit s'assurer que ce programme élaboré conjointement fournit le complément de formation que doivent acquérir les stagiaires; qu'il leur permet d'appliquer leurs connaissances et aussi d'acquérir une expérience pratique valable.

4- Il doit rencontrer les stagiaires au moins une fois durant leur stage afin d'analyser le déroulement du stage et d'apporter des correctifs, si nécessaire.

5- A la fin du stage, il doit obtenir l'évaluation faite par le représentant de l'entreprise.

6- Il a la responsabilité de quantifier le rapport de stage du stagiaire et, finalement, de transmettre la compilation définitive au chef de département.

ANNEXE II

POLITIQUE DE STAGES

D.G.E.C.
Janvier 1979

PROBLEMATIQUE

Il y a, depuis quelques années, une volonté évidente de proposer aux étudiants de plusieurs programmes d'études de niveau collégial, des activités de formation pratique servant à compléter, en milieu de travail, la formation dispensée au CEGEP. Le moyen que l'on suggère le plus souvent est d'inclure des stages en milieu de travail dans les programmes de formation professionnelle.

En 1978-1979, près de la moitié des étudiants, inscrits en troisième année d'un programme professionnel (principalement dans les programmes des secteurs de la santé et des Techniques humaines), sont en stage d'une façon ou d'une autre. De plus, on réclame les mêmes mesures dans plusieurs autres programmes.

Les discussions sur ce sujet ont mis en évidence le fait que l'on confond souvent les termes enseignement pratique et stage en milieu de travail. De fait, la définition de l'enseignement pratique est plus large puisqu'elle inclut les "stages en milieu de travail" et les laboratoires internes ou externes dont les activités sont sous la responsabilité directe du collège. Dans ce contexte, le stage en milieu de travail n'est qu'une forme particulière d'enseignement pratique: il ne les résume pas toutes.

Enfin, on note fréquemment l'absence de principes directeurs d'ordre pédagogique et d'ordre administratif qui permettent d'encadrer les expériences dans ce domaine.

Ces raisons incitent la Direction générale de l'enseignement collégial (D.G.E.C.) à se doter d'une politique de stages. Cette politique permettra de faire le point sur une situation compliquée qui mérite d'être clarifiée et réexaminée en tenant compte des besoins de formation des étudiants. Elle veut également fournir au réseau collégial un cadre général de référence pour autoriser les stages et guider les expériences dans ce domaine.

LES OBJECTIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle de niveau collégial a pour objectif de permettre à un étudiant de s'initier à l'exercice d'une profession et d'être de plus en plus autonome. Cette formation doit être suffisamment poussée pour que l'étudiant puisse occuper un emploi au sortir de ses études. Il est cependant utopique de croire que cette formation professionnelle puisse être complète au terme des études scolaires.

.../2

Il appartient au diplômé de terminer lui-même, en milieu de travail, les apprentissages acquis en milieu scolaire. L'expérience et les compléments ultérieurs de formation (recyclage et perfectionnement) permettront au diplômé de maintenir et d'étendre sa compétence.

Quand on décrit la formation professionnelle de niveau collégial, on considère qu'elle permet à l'étudiant d'acquérir les habiletés manuelles et les techniques pratiquées dans une profession. Cette formation vise également à développer les aptitudes intellectuelles rendant un individu apte à faire des choix entre des méthodes, des procédés ou des moyens habituellement utilisés dans les fonctions de travail auxquelles il se destine. Ces choix peuvent comporter une large part d'initiative ou de responsabilités.

Dans le cas de l'enseignement professionnel, l'atteinte des objectifs déjà mentionnés se caractérise par l'acquisition de connaissances dans un champ d'activités socio-économiques: les disciplines qui constituent les bases d'une technologie et cette technologie elle-même sont l'objet d'un enseignement théorique et pratique. S'il est évident que l'acquisition de ces connaissances technologiques et la maîtrise des opérations requises par la vie professionnelle forment une partie importante du programme, cela ne signifie pas que l'enseignement doive être limité aux seuls aspects pratiques, ni que cet enseignement pratique soit donné en milieu de travail.

Le stage obligatoire en milieu de travail (production ou service) n'est pas une condition nécessaire à toute formation technique. Il peut toutefois s'imposer pour fournir un environnement que ne peut assurer le milieu scolaire: par exemple, quand la formation reçue implique des relations avec des clientèles particulières (techniques infirmières) ou quand elle nécessite des équipements particulièrement lourds ou coûteux (radiologie). Le stage, lorsqu'il est envisagé, doit constituer un prolongement de la formation amorcée au collège ou doit faciliter l'atteinte des objectifs de formation du programme.

DEFINITION DES STAGES

Le stage est une unité pédagogique organisée et encadrée dans un milieu de travail dont la production de biens et de services est l'objectif premier, où l'étudiant poursuit des objectifs de formation pertinents à un programme.

LES STAGES OBLIGATOIRES

JUSTIFICATION DES STAGES OBLIGATOIRES

Les stages obligatoires dans les programmes professionnels sont autorisés dans les cas suivants:

1. Quand il est impossible de reproduire en laboratoire les éléments essentiels à l'exercice d'une profession. Il s'agit d'un stage d'apprentissage qui n'est pas une vérification des connaissances acquises mais qui porte sur des connaissances nouvelles. Ceci suppose qu'il y a enseignement dans le milieu de travail (ex.: enseignement clinique en Techniques infirmières).

2. Quand il est impossible de se procurer ou de louer certains équipements parce qu'ils sont trop coûteux ou non disponibles. Il s'agit de "stages de manipulation" qui permettent à l'étudiant de compléter en milieu de travail, sous la surveillance de professionnels, les connaissances acquises à l'école (ex.: Techniques de laboratoire médical).

3. Quand la présence d'un patient ou d'un client est essentielle à la formation clinique des étudiants. Ce type de stage permet à un étudiant de s'initier aux différentes opérations qu'il devra effectuer dans l'exercice de sa profession (ex.: Techniques de réadaptation).

4. Quand il est essentiel, pour un étudiant, de s'adapter à une clientèle particulière. En effet, même s'il a été possible de simuler en laboratoire des situations de travail, il peut s'avérer nécessaire, pour un étudiant, de séjourner quelque temps dans un milieu de travail à cause de son caractère particulier. Ce caractère particulier réside dans la nature des relations avec des patients ou des clients. De tels stages ont pour objectif d'appliquer les connaissances acquises à l'école à une situation réelle de travail. L'étudiant devra faire face à plusieurs situations nouvelles et variées. (Ex.: Assistance sociale)

LE STAGE EST UN ELEMENT PEDAGOGIQUE

1. La nature des objectifs de formation de certains programmes d'études exige que les étudiants participent à des stages en milieu de travail.

2. Sauf exception, les stages qui serviraient uniquement de périodes d'entraînement obligatoire pour obtenir un permis de travail ou un droit de pratique professionnelle ne seront ni autorisés, ni financés.

3. L'étudiant en stage ne remplace pas un employé du milieu de travail et ne prend pas part à la production normale: pour cette raison, il n'est pas rémunéré.

4. Durant le stage, les étudiants demeurent inscrits au collège et conservent leur statut d'étudiant.

DUREE DES STAGES

Le stage obligatoire est une partie intégrante du programme d'études et ne doit pas dépasser les limites prévues par le régime pédagogique.

LES CONDITIONS PEDAGOGIQUES

1. Lorsqu'on a démontré qu'un programme nécessite un stage obligatoire, ce dernier est inscrit dans la grille officielle des cours du programme et est publié dans les Cahiers de l'enseignement collégial en donnant droit à un nombre de crédits proportionnel à sa durée.

2. Chaque stage est décrit dans un cahier de stage qui tient lieu de guide pédagogique.

3. Le cahier de stage indique les objectifs spécifiques à atteindre, les comportements à maîtriser, les moyens d'évaluation et les modalités de l'encadrement pédagogique (supervision) propres au collège et propres au milieu.

4. Le cahier de stage est préparé par le coordonnateur du programme et est publié par le ministère. Il comprend deux parties: une partie pédagogique et une partie administrative.

LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES

1. Lorsque les étudiants sont en stage, ils sont protégés par des assurances adéquates. Les collèges prévoient les clauses appropriées dans les assurances générales qui couvrent

leurs responsabilités civiles. La Commission des accidents du travail, par les articles 1 et 2 de la loi no 5, protège les étudiants en stage en cas d'accident de travail. Dans le cas des ententes MEQ-MAS*, le ministère des Affaires sociales protège, par une assurance de responsabilité professionnelle, les étudiants et les personnels d'encadrement venant des collèges.

2. Les entreprises et les collèges signent des "conventions de stages" qui stipulent les devoirs et les responsabilités des parties. La D.G.E.C. fournit aux établissements un modèle type de convention de stage. L'entente MEQ-MAS fournit déjà un tel modèle pour les stages effectués dans le réseau des Affaires sociales.

3. Etant donné le caractère particulier des milieux de Santé et Bien-Etre, la Direction générale de l'enseignement collégial s'associe aux collèges pour déterminer auprès du M.A.S. les conventions de stages pour l'ensemble du réseau collégial.

4. La D.G.E.C. favorise sur le plan régional la mise en commun des ressources pour ce qui est des stages. Elle estime nécessaire qu'un inventaire permanent des stages possibles en milieu de travail soit dressé dans chaque région (Montréal métropolitain, Québec métropolitain, Outaouais et Nord-Ouest, Estrie, Mauricie, Saguenay/Lac St-Jean et Est du Québec).

5. Le ministère de l'Education s'assurera, par le biais d'une lettre d'entente avec les associations patronales, les corporations et les syndicats, de la collaboration de ceux-ci à l'organisation des stages. De telles ententes permettront à ces groupes d'apporter leur collaboration et leur soutien actifs à la formation des étudiants.

<u>CONDITIONS FINANCIERES</u>

1. Le ministère de l'Education fournit les budgets nécessaires pour la réalisation des stages obligatoires. Les Services pédagogiques des collèges assurent l'administration des stages (organisation et contrôle) à même les ressources mises à leur disposition.

---

* MEQ: Ministère de l'Education du Québec
MAS: Ministère des Affaires sociales

2. L'encadrement pédagogique des étudiants (supervision), est assuré par les collèges à même la masse salariale des enseignants et à même les budgets prévus aux ententes MEQ-MAS.

3. Les étudiants supportent leurs frais de déplacement et de séjour pendant la durée d'un stage. Le système des prêts et bourses permet de prendre en considération les demandes des étudiants qui seront informés à l'avance des conditions relatives aux stages par le collège. Ce dernier avise également le Service des prêts et bourses du ministère de l'Education de l'endroit où se tiennent les stages.

LES STAGES FACULTATIFS

Dans les programmes de formation professionnelle où il n'y a pas de stages obligatoires, il y a lieu de s'assurer que tous les diplômés soient sensibilisés aux réalités du milieu du travail avant de quitter le collège. Divers moyens sont à la disposition du collège pour atteindre cet objectif. Signalons l'enseignement en alternance, les projets de fin d'études, les visites industrielles, les conférences par des employeurs, des stages d'observation de courte durée, etc.

1. On fera place aux projets de fin d'études dans les programmes où il n'y a pas de stages obligatoires en milieu de travail. Ces projets devraient porter sur des problèmes concrets à résoudre et être réalisés avec la collaboration des milieux de travail.

2. Les collèges, à même leurs ressources et disponibilités habituelles, peuvent, s'ils le désirent, organiser des stages d'études pour remplacer un ou plusieurs cours des programmes d'études, à la condition que les activités prévues dans ces stages permettent à tous les étudiants d'atteindre les objectifs de ces cours. Dans ce cadre, les stages sont un moyen pédagogique à la disposition des collèges.

3. Dans le cas de l'enseignement en alternance, seule la partie du programme prévue dans le Cahier de l'enseignement collégial donne droit à des crédits.

4. Les étudiants supportent leurs frais de déplacement et de séjour pendant la durée d'un stage. Le système des prêts

et bourses permet de prendre en considération les demandes des étudiants qui seront informés à l'avance des conditions relatives aux stages par le collège. Ce dernier avise également le Service des prêts et bourses du ministère de l'Education de l'endroit où se tiennent les stages.

ANNEXE III

PROJET DE FIN D'ETUDES

GUIDE

Février 1981

DGEC

I. PRESENTATION

Le projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP réaffirme dans son chapitre sur la formation professionnelle que l'enseignement professionnel de niveau collégial constitue un rouage majeur de la politique de développement technologique du Québec. Si l'autonomie de cet enseignement par rapport aux impératifs socio-économiques doit toujours inspirer les auteurs de programmes professionnels, elle ne peut pourtant pas servir à masquer les besoins et les exigences de la société industrielle d'aujourd'hui. Le rayonnement socio-économique des CEGEP, que le gouvernement considère comme un de ses grands objectifs de relance, comporte cette condition essentielle. Un développement technologique vraiment collé aux réalités québécoises doit pouvoir compter sur ce lieu privilégié de formation supérieure qu'est l'enseignement professionnel collégial.

> "L'enseignement professionnel collégial a connu un essor impressionnant au cours des dix dernières années: les programmes sont nombreux et de qualité; les effectifs, importants; la formation y est solide. Cette performance n'empêche pas que soient exprimés à son égard des voeux et des critiques contradictoires, mais dont la plupart portent sur la méconnaissance des véritables conditions du marché de l'emploi"(1).

Parmi les moyens visés dans le projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP pour mieux adapter les programmes au marché du travail on propose les projets de fin d'études.

> "...Dans le cas des programmes qui ne nécessitent pas de stage en milieu de travail, on fera une place aux projets de fin d'études..."(2).

En conséquence, ce guide précise le cadre dans lequel devrait se dérouler le projet de fin d'études.

---

(1) Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP, p. 65.
(2) Ib., p. 66.

II. DEFINITION DU PROJET DE FIN D'ETUDES

Le projet de fin d'études est une unité pédagogique faisant partie intégrante d'un programme. Il constitue l'aboutissement d'un processus de formation, orienté vers la pratique d'une profession et contribue à l'acquisition de l'autonomie professionnelle.

III. BUT

Initier l'étudiant d'une façon concrète aux processus utilisés par un professionnel dans la recherche de la solution à un problème rencontré dans son milieu de travail.

IV. LES OBJECTIFS DE FORMATION DU PROJET DE FIN D'ETUDES

a) Acquérir les connaissances et habiletés nécessaires à la planification, l'organisation et à la réalisation d'un travail.

b) Intégrer les connaissances nécessaires dans l'accomplissement et dans la recherche de solutions à des problèmes posés par une situation de travail donnée.

c) Effectuer une analyse et une synthèse écrite et orale de la démarche suivie et des résultats obtenus dans la réalisation d'un travail.

V. L'ORGANISATION DU PROJET DE FIN D'ETUDES AU NIVEAU PROVINCIAL

a) Le projet est réalisé durant les dernières sessions du programme.

b) Le projet de fin d'études a une pondération d'au moins trois (3) crédits.

c) La part du travail que l'étudiant doit réaliser doit être largement supérieure à la partie réservée à l'enseignement théorique. En conséquence, la pondération (x-y-z) définie

dans les Cahiers de l'enseignement collégial doit refléter les objectifs et finalités du projet de fin d'études.

d) L'introduction du projet de fin d'études dans un programme doit suivre le processus de la coordination provinciale.

e) Pour permettre aux collèges et aux départements qui ne pourraient administrer les projets de fin d'études faute de préparation, la DGEC entend maintenir parallèlement aux projets des cours conventionnels pendant un certain temps.

f) Les entreprises par l'entremise des comités consultatifs industriels seront invitées à participer à l'organisation de projets de fin d'études en fournissant des modèles de projets de fin d'études, etc...

g) Le Service des programmes par l'entremise de la section "support à l'enseignement" mettra à la disposition des collèges des exemples types de projets de fin d'études.

VI. L'ORGANISATION DU PROJET DE FIN D'ETUDES AU NIVEAU LOCAL

Pour qu'un projet de fin d'études puisse être réalisé, les conditions suivantes doivent être garanties:

a) Dans la mesure du possible, le projet de fin d'études est réalisé au collège. En conséquence, le collège doit s'assurer qu'il dispose du matériel et de l'équipement nécessaires avant d'autoriser un projet de fin d'études. On ne doit pas imposer aux étudiants des frais supplémentaires pour la réalisation de projets.

b) Dans le cas où la réalisation d'un projet de fin d'études requiert la présence occasionnelle ou temporaire d'un étudiant dans un milieu de travail, le collège doit pourvoir à sa protection.

c) Les projets de fin d'études doivent être conçus de manière à n'exiger aucun financement supplémentaire en plus du financement régulier déjà consenti au collège par le ministère de l'Education.

d) Le collège devrait établir une coordination avec le milieu du travail, afin de s'assurer de la disponibilité des ressources humaines et des ressources matérielles, s'il y a lieu.

e) S'il y a lieu, le département coordonne les relations des enseignants et de l'entreprise en fonction du projet de fin d'études.

f) Les enseignants responsables d'un projet de fin d'études, devront avoir une expérience industrielle et maintenir des contacts réguliers avec le milieu du travail. Afin d'assurer ce rapprochement avec le milieu du travail, la DGEC maintient l'organisation de perfectionnement et de stages pour les enseignants par l'entremise de son service des ressources humaines des collèges.

g) L'étudiant devra être suivi par le professeur dans l'accomplissement des tâches qui font partie du projet de fin d'études.

EXEMPLE DE REALISATION DE PROJET DE FIN D'ETUDES

A titre d'exemple d'une planification de projet de fin d'études, nous vous présentons un extrait de planification d'un projet par le collège de Sherbrooke avec la compagnie Sidbec Dosco.

"Planification

- Un représentant du département et un de la compagnie se rencontrent pour établir les grandes lignes du/ou des projets de fin d'études et pour planifier le fonctionnement.

- Il y a une tenue de table ronde avec la compagnie et le collège pour déterminer la tâche qui reviendrait à chaque individu.

- Les professeurs responsables doivent se familiariser avec les normes de la compagnie et acquérir une connaissance générale du projet avant son début.

- Un dernier échange sur le projet aura lieu entre les représentants de la compagnie, les professeurs et les étudiants avant de s'engager dans le projet.

Le temps de participation vs l'expérience

La coopération des étudiants doit durer assez longtemps pour qu'ils acquièrent une expérience diversifiée. Tous les étudiants n'ont pas besoin de travailler une période de temps égale dans le projet.

Disponibilité des équipements

On doit s'assurer que le matériel doit être disponible au début du projet.

Professeurs responsables

Les professeurs responsables devraient, si c'est possible, exécuter un etage dans la compagnie pour connaître son fonctionnement.

Enfin, il y a un assentiment unanime de la part de tous les étudiants pour la promotion de tel projet. En effet, le département reçoit l'appui de tous, pour que des expériences similaires se renouvellent dans l'avenir. Même ceux à l'extérieur du projet approuvent une telle initiative et en souhaitent le développement.

De leur côté, les professeurs reconnaissent la valeur formative de cette union collège-industrie pour compléter la formation des étudiants. Ainsi, le milieu scolaire se rapproche des compagnies, ce qui lui permettra de mieux suivre leur évolution, d'apprécier les nouvelles techniques et d'appliquer les nouvelles théories" (3).

---

(3) PROJET SIDBEC DOSCO
Expérience pédagogique valable? Jean-Marie Bergeron, département d'informatique, collège de Sherbrooke, mai 1980.